

**DIALOGUE INFORMEL SUR LA POLLUTION PAR LES PLASTIQUES ET  
LE COMMERCE DES PLASTIQUES ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE  
(DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES)**

RAPPORT FACTUEL (2021)

1. Le Dialogue informel sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable (Dialogue informel sur les plastiques) a été établi par un groupe de Membres de l'OMC durant l'édition 2020 de la Semaine du commerce et de l'environnement du Comité du commerce et de l'environnement (CCE).<sup>1</sup> Le Dialogue est né de la reconnaissance du fait qu'une action coordonnée était nécessaire pour faire face à l'augmentation des coûts environnementaux, sanitaires et économiques de la pollution par les plastiques et du fait que la dimension commerciale était un élément important de la solution.
2. Le groupe s'efforcera d'identifier les possibilités de renforcement de la coopération commerciale dans le cadre des règles et mécanismes de l'OMC en vue de soutenir les efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à réduire la pollution par les plastiques et à opérer une transition vers une économie mondiale des plastiques qui soit plus circulaire et plus écologiquement durable tout en évitant la duplication des travaux. Le Dialogue informel a pour objet de compléter les discussions qui se tiennent au sein du CCE et de faire partie des délibérations plus larges à l'OMC visant à promouvoir des objectifs communs en matière de commerce et de durabilité environnementale. Le Dialogue est ouvert à tous les Membres de l'OMC.
3. Le 24 mars 2021, les coauteurs du Dialogue informel sur les plastiques ont présenté une Proposition relative à un exercice de transparence et de coopération internationale.<sup>2</sup> Le paragraphe 2.2 de la Proposition prévoit l'élaboration d'un "rapport *factuel* à l'intention des Membres pour les aider à concevoir, avant la douzième Conférence ministérielle, d'éventuelles options de politiques". L'exercice proposé et le rapport factuel aideraient à établir un fondement factuel solide pour discuter des efforts actuels liés au commerce ainsi que des données d'expérience et des vues partagées lors des réunions.
4. Le présent rapport factuel 2021 du Dialogue informel sur les plastiques résume les travaux et les discussions du Dialogue informel sur les plastiques menés jusqu'à présent sur le thème de la pollution par les plastiques et du commerce des plastiques écologiquement durable. Il est subdivisé en plusieurs sections, comme indiqué ci-après:
  - aperçu des discussions dans le cadre de l'OMC;
  - inventaire des efforts internationaux actuels pouvant avoir des incidences éventuelles sur le commerce;
  - résumé des discussions sur les six sujets abordés dans le cadre des réunions du Dialogue informel sur les plastiques;

<sup>1</sup> Voir la communication des coauteurs portant la cote WT/CTE/W/250/Rev.1 (annexe I). Les coauteurs actuels sont l'Australie, la Barbade, Cabo Verde, le Canada, la Chine, le Costa Rica, l'Équateur, les Fidji, la Gambie, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, la République centrafricaine, le Royaume-Uni, la Russie, la Suisse, et la Thaïlande.

<sup>2</sup> Document INF/TE/IDP/W/1, " Proposition relative à un exercice de transparence et de coopération internationale, Projet de note conceptuelle" (annexe II).

- état d'avancement du Dialogue informel (y compris les options de politiques soulevées dans les discussions).
-

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1 APERÇU DES DISCUSSIONS SUR LES PLASTIQUES DANS LE CADRE DE L'OMC .....</b>	<b>4</b>
1.1 Évolution et type d'interventions liées aux plastiques .....	4
1.2 Interventions par étape du cycle de vie des plastiques .....	5
1.3 Aperçu indicatif des interventions par étape du cycle de vie des plastiques .....	8
1.3.1 Matières premières plastiques et plastiques sous forme primaire .....	10
1.3.2 Intrants à base de matières plastiques .....	10
1.3.3 Produits finis et fabrication.....	10
1.3.4 Matériaux d'emballage .....	10
1.3.5 Utilisation du plastique .....	11
1.3.6 Déchets et débris.....	11
1.3.7 Recyclage .....	12
1.4 Sujets (mots clés) mentionnés dans les interventions sur les plastiques .....	12
<b>2 INVENTAIRE DES EFFORTS INTERNATIONAUX ACTUELS POUVANT AVOIR DES INCIDENCES ÉVENTUELLES SUR LE COMMERCE .....</b>	<b>14</b>
2.1 Processus de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin .....	16
2.2 Matières premières plastiques et plastiques sous forme primaire .....	17
2.2.1 Normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur la circularité des plastiques .....	17
2.2.2 Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants .....	18
2.3 Produits finis et fabrication .....	18
2.3.1 CNUCED-FCDO – Fabrication durable et pollution environnementale (SMEP) en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud .....	18
2.3.2 Charte du G-7 sur les plastiques dans les océans.....	19
2.4 Matériaux d'emballage .....	19
2.4.1 Fondation Ellen MacArthur .....	19
2.5 Utilisation des plastiques .....	19
2.5.1 Forum économique mondial (WEF) et Global Plastic Action Partnership (GPAP) .....	19
2.6 Déchets et débris .....	20
2.6.1 Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle) .....	20
2.6.2 Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques.....	21
2.6.3 Organisation mondiale des douanes (OMD).....	21
2.6.4 Décision du Conseil de l'OCDE sur les mouvements transfrontières de déchets .....	21
<b>3 RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS SUR LES SIX SUJETS ABORDÉS DANS LE CADRE DES RÉUNIONS DU DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES .....</b>	<b>22</b>
3.1 Transparence et suivi des tendances commerciales.....	22
3.2 Promotion des meilleures pratiques .....	25
3.3 Coopération internationale.....	28
3.4 Approches collectives.....	28
3.5 Cohérence des politiques .....	29

3.6 Besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique .....	31
<b>4 ÉTAT D'AVANCEMENT DU DIALOGUE INFORMEL .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXE I – COMMUNICATION INITIALE RÉVISÉE DES COAUTEURS DU DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES – WT/CTE/W/250/REV.1, 26 JUILLET 2021 .....</b>	<b>35</b>
<b>ANNEXE II – PROPOSITION DES COAUTEURS DU DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES RELATIVE À UN EXERCICE DE TRANSPARENCE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE – INF/TE/IDP/W/1, 24 MARS 2021 .....</b>	<b>36</b>
<b>1 INTRODUCTION ET RAISON D'ÊTRE .....</b>	<b>36</b>
<b>2 EXERCICE PROPOSÉ DE TRANSPARENCE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE .....</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE III – PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE ET DE RÉSULTAT POTENTIEL POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE (2021-2023) PRÉSENTÉE PAR LES COAUTEURS DU DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES – INF/TE/IDP/W/2, 24 MARS 2021.....</b>	<b>38</b>
<b>1 IDÉES CONCERNANT UN RÉSULTAT POTENTIEL À LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE .....</b>	<b>38</b>
<b>2 FEUILLE DE ROUTE.....</b>	<b>38</b>

## 1 APERÇU DES DISCUSSIONS SUR LES PLASTIQUES DANS LE CADRE DE L'OMC

5. Des discussions sur différents aspects du défi de la pollution plastique liés au commerce se tiennent à l'OMC depuis plusieurs années. En particulier, les Membres de l'OMC partagent leurs points de vue sur le sujet et les politiques commerciales connexes au sein du CCE depuis 1995.<sup>3</sup> Toutefois, les discussions se sont intensifiées ces dernières années, en particulier depuis 2018, ce qui reflète la prise de conscience croissante des défis que posent les plastiques et la pollution marine et les efforts internationaux, régionaux et nationaux en cours déployés à ce sujet partagés dans le cadre du CCE, ainsi que dans le cadre d'activités parallèles spécifiques.

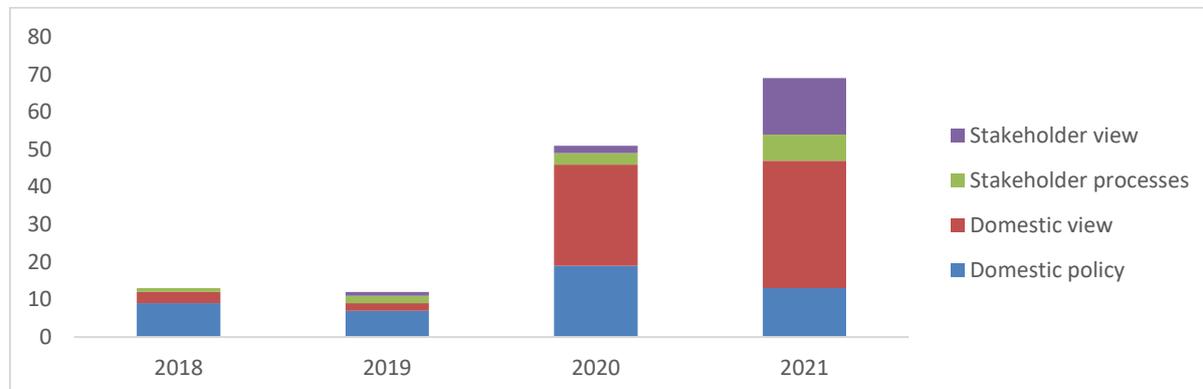
### 1.1 Évolution et type d'interventions liées aux plastiques

6. Ces discussions ayant précédé le lancement officiel du Dialogue informel sur les plastiques peuvent fournir un contexte important concernant le processus. Elles permettent aussi aux participants au Dialogue informel sur les plastiques de mieux comprendre l'impact que l'optique et la structure adoptés pour les discussions sur le sujet ont eu sur la quantité, la diversité et l'ampleur des sujets abordés. En effet, un aperçu des interventions sur les plastiques entre juin 2018 et juin 2021, aussi bien dans le cadre du CCE que du Dialogue informel sur les plastiques, indique clairement l'impact qu'a eu le Dialogue informel sur les plastiques (voir le graphique 1). Au cours des quatre réunions du CCE tenues entre juin 2018 et novembre 2019, au total, 30 interventions liées aux plastiques ont eu lieu. Depuis le début des discussions au sujet du lancement d'un dialogue informel sur la question, 66 interventions au total ont été effectuées au cours des 4 réunions du CCE qui ont suivi (entre juillet 2020 et juin 2021). Dans

<sup>3</sup> À titre d'exemple, lors d'une réunion du CCE qui s'est tenue le 6 avril 1995, l'Argentine a noté qu'il était important de veiller à la transparence des prescriptions relatives à la "manutention des déchets" et à la "reprise" visant les plastiques et autres matières car il ne semblait pas exister de règles de l'OMC précises en matière de transparence concernant ce type de mesures (voir le document WT/CTE/M/2, paragraphe 18). Lors d'une réunion ultérieure de la même année, la Malaisie, au nom de l'ASEAN, a noté que les critères de durabilité et les prescriptions d'étiquetage projetés devant éventuellement s'appliquer au commerce du bois d'œuvre devraient également viser les plastiques et "autres matériaux" (document WT/CTE/M/5, paragraphe 78). La Malaisie, au nom de l'ASEAN a réitéré une position similaire lors d'une réunion du CCE tenue les 19 et 20 mars 1998, notant qu'un accroissement des prescriptions en matière de durabilité visant le bois d'œuvre pourrait "donner lieu à l'utilisation accrue de produits de substitution, comme le plastique ..., dont la production, l'utilisation, la réutilisation et l'élimination avaient aussi des conséquences pour l'environnement" (document WT/CTE/M/17, paragraphe 89).

l'ensemble, les discussions entre les Membres de l'OMC et les parties prenantes invitées, CCE et Dialogue informel sur les plastiques confondus, ont plus que quadruplé depuis juillet 2020, atteignant un total de 132 interventions.

### Graphique 1 – Évolution des discussions sur les plastiques – CCE et Dialogue informel confondus



7. Dès le départ, le Dialogue informel sur les plastiques a renforcé les possibilités de participer pour les parties prenantes et, pour les délégations de l'OMC, d'être informées des efforts nationaux, régionaux et internationaux déployés sur le sujet, ainsi que des travaux de recherche universitaire. En effet, depuis 2018, 24 des 31 interventions liées aux plastiques de la part de parties prenantes ont été faites lors de réunions du Dialogue informel sur les plastiques (18 "vues" de parties prenantes sur les obstacles et les solutions éventuelles face au défi de la pollution plastique, y compris grâce au commerce, et 13 "processus" et efforts dans le contexte des travaux de parties prenantes, portant notamment sur des négociations et de nouveaux accords). Au total, jusqu'à présent, 15 parties prenantes invitées ont partagé leurs vues et/ou fourni des informations aux délégations sur leurs propres processus<sup>4</sup> sur le sujet.

### Tableau 1 – Parties prenantes invitées ayant fait au moins une intervention lors des réunions du Dialogue informel sur les plastiques

<b>OMD</b>	PNUÉ	<b>CNUCED</b>	ISO	<b>Fondation Ellen MacArthur</b>
<b>Conventions BRS</b>	WEF	<b>OCDE</b>	ALADI	<b>Institut de hautes études internationales et du développement</b>
<b>IIDD</b>	Norvège-IASS	<b>CIEL</b>	PIFs	<b>Université de Newcastle et de Massey</b>

8. Les délégations ont également été très actives, partageant leurs politiques et données d'expérience nationales au cours de 48 interventions, en plus de leurs vues et préférences nationales<sup>5</sup> sur le sujet, au cours de 83 interventions. Là encore, une importante augmentation du nombre de vues nationales partagées peut être observée depuis juillet 2020 (environ 88% de l'ensemble des interventions de ce type). De la même manière, les politiques nationales communiquées ont doublé au cours de cette période (32 interventions) par rapport à la période allant de juin 2018 à novembre 2019 (16).

### 1.2 Interventions par étape du cycle de vie des plastiques

9. Comme cela est indiqué dans le rapport de la CNUCED et de l'Institut de hautes études internationales et du développement présenté dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques (document INF/TE/IDP/RD/1), intitulé "*Global trade in plastics: insights from the first life-cycle trade database*" (Commerce mondial des plastiques: indications tirées de la première base de données commerciale axée sur le cycle de vie) "des échanges internationaux de plastiques ont lieu à chaque étape du cycle de vie des plastiques – des matières premières aux produits intermédiaires en plastique, produits manufacturés finis en plastique et déchets plastiques, en passant par les matières plastiques primaires sous forme de granulés de résine

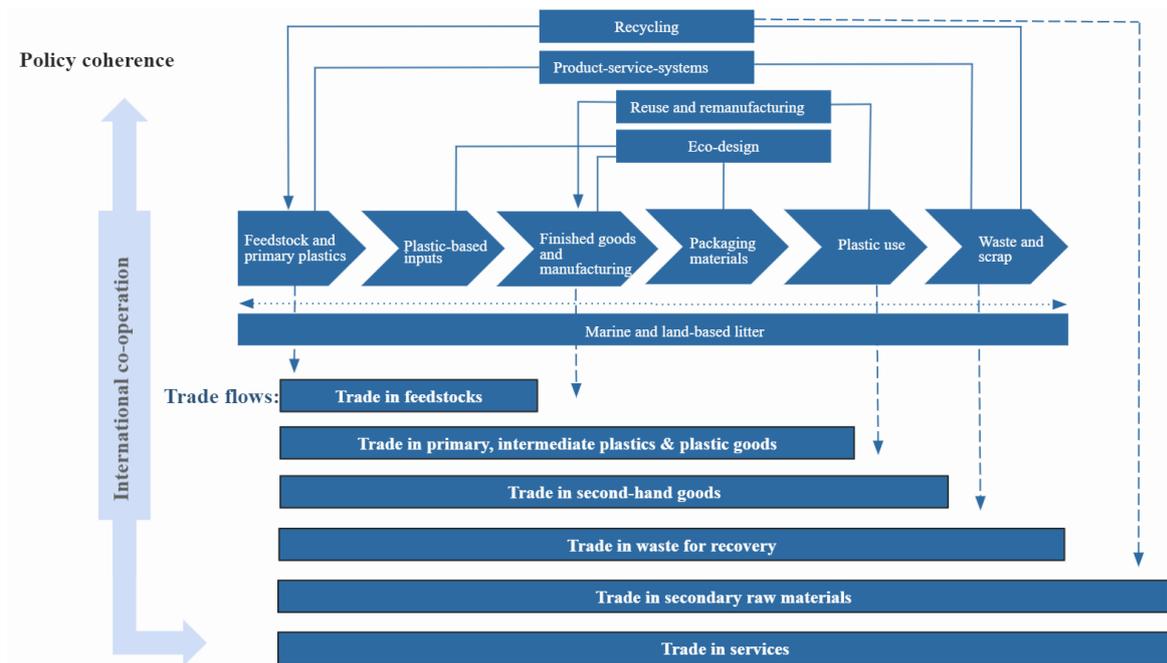
<sup>4</sup> Voir plus loin la section 2 pour un aperçu et un inventaire de ces processus pertinents pour le commerce.

<sup>5</sup> Voir plus loin la section 3 pour un résumé des vues et des discussions.

et de fibres".<sup>6</sup> Il est donc potentiellement utile de suivre une ventilation du "cycle de vie des plastiques d'un point de vue commercial" similaire à celle utilisée dans le rapport pour examiner dans quelle mesure les interventions sur les plastiques liées au commerce dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques concernent ces différentes étapes, à savoir les suivantes: matières premières plastiques; plastiques sous forme primaire; intrants à base de matières plastiques; produits finis en plastique et fabrication; matériaux d'emballage; utilisation du plastique; déchets et débris; et recyclage.<sup>7</sup>

10. L'organigramme 1 ci-après donne une représentation visuelle conceptuelle des étapes du cycle de vie des plastiques et de la façon dont le commerce interagit avec les efforts déployés pour réduire la pollution par les plastiques et opérer une transition vers une économie mondiale des plastiques plus circulaire et plus écologiquement durable.

### Organigramme 1 – Étapes du cycle de vie des plastiques et flux commerciaux<sup>8</sup>



11. Comme on peut l'observer sur le graphique 2, presque la moitié des interventions abordaient le sujet sous l'angle de l'étape du cycle de vie des "déchets et débris".<sup>9</sup> L'utilisation du plastique et le recyclage étaient les étapes suivantes les plus souvent examinées, seules quelques interventions traitant directement de sujets tels que les plastiques sous forme primaire, les matières premières et les intrants.

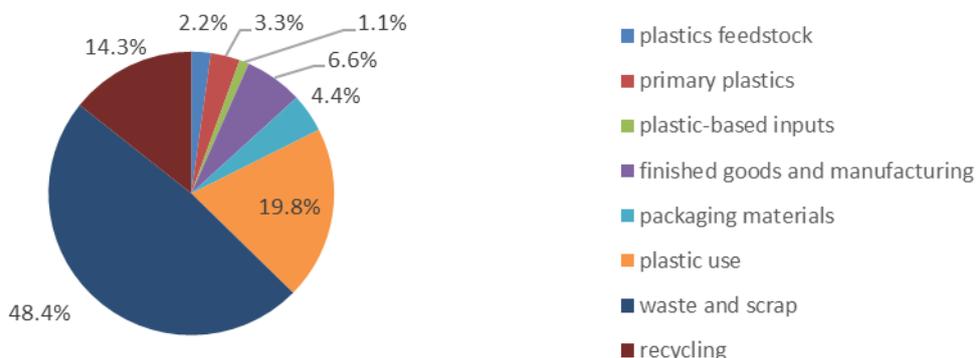
<sup>6</sup> Voir Diana Barrowclough, Carolyn Deere Birkbeck et Julien Christen, UNCTAD Research Paper n° 53 "Global trade in plastics: insights from the first life-cycle trade database", page 5, disponible à l'adresse suivante: <https://unctad.org/webflyer/global-trade-plastics-insights-first-life-cycle-trade-database>. La base de données de la CNUCED est accessible à l'adresse <http://stats.unctad.org/plastics>. De la même manière, voir Deere Birkbeck, C. et M. Sugathan (2021) "How can international trade policy help tackle plastic pollution? Policy Options and Pathways", Global Governance Centre et Forum sur le commerce, l'environnement et les ODD (TESS), Genève.

<sup>7</sup> Une ventilation similaire a également été utilisée dans la contribution de la CNUCED présentée à la réunion de juin 2020 du CCE, distribuée à la demande des délégations des Fidji et de la Chine (document JOB/TE/63), disponible à l'adresse: [https://unctad.org/system/files/information-document/wto\\_unctad\\_CTE2020\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/information-document/wto_unctad_CTE2020_en.pdf).

<sup>8</sup> Cet organigramme est basé sur les contributions et les interventions des Membres de l'OMC et des parties prenantes invitées qui ont participé aux réunions du Dialogue informel sur les plastiques. Une représentation visuelle plus large des relations entre commerce et circularité figure dans Yamaguchi, S. (2021), "International trade and circular economy – Policy alignment", *Documents de travail de l'OCDE sur le commerce et l'environnement*, n° 2021/02, Éditions de l'OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ae4a2176-en>.

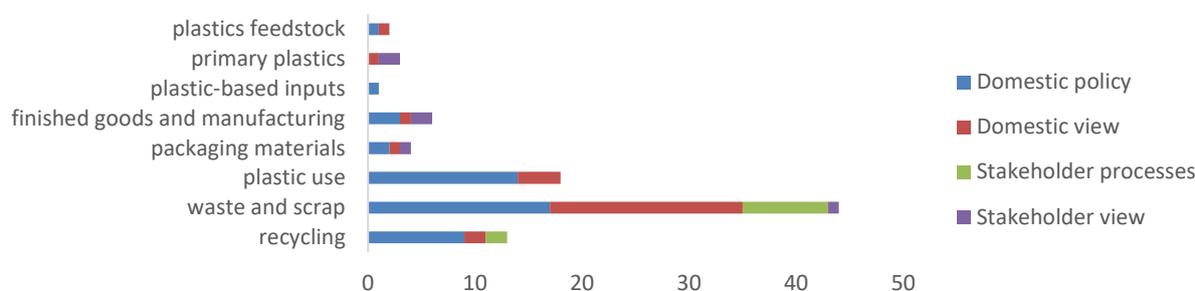
<sup>9</sup> Il convient de noter qu'environ la moitié des interventions n'étaient pas axées sur des étapes spécifiques du cycle de vie et/ou portaient sur toutes les étapes d'une manière générale.

**Graphique 2 – Étapes du cycle de vie des plastiques d'un point de vue commercial abordées**



12. Comme on peut le voir sur le graphique 3 ci-après, alors que les vues et politiques nationales ayant fait l'objet de discussions étaient largement axées sur les étapes du cycle de vie correspondant aux déchets et débris, à l'utilisation du plastique et au recyclage, les vues des parties prenantes portaient de manière plus uniforme sur quatre étapes: les plastiques sous forme primaire; les produits finis et la fabrication; les matériaux d'emballage; et les déchets et débris. Compte tenu du faible nombre d'interventions explicitement axées sur trois de ces sujets, la participation des parties prenantes invitées a contribué à diversifier le débat dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques. Cependant, il convient également de noter que les processus de parties prenantes examinés qui étaient axés sur des étapes spécifiques du cycle de vie concernaient des étapes situées en aval correspondant aux déchets et débris et au recyclage.<sup>10</sup> Cela correspond largement à l'inventaire des efforts internationaux (voir la section 2 ci-après).

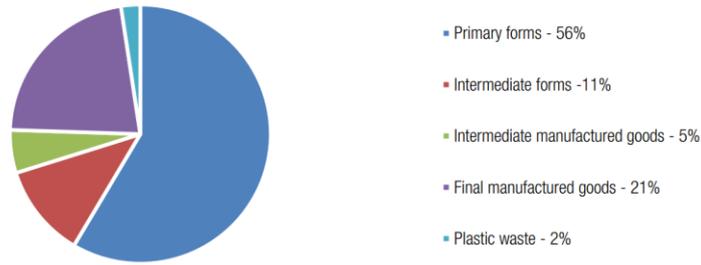
**Graphique 3 – Interventions sur les plastiques par type et par étape du cycle de vie**



13. Le fait que les interventions soient concentrées sur ces étapes du cycle de vie situées en aval contraste avec le fait, comme l'indique le rapport de la CNUCED et de l'Institut de hautes études internationales et du développement présenté au Dialogue informel sur les plastiques (INF/TE/IDP/RD/1), que la plupart des échanges identifiables de produits en plastique semblent se dérouler à des étapes situées plus en amont, telles que celles des matières premières plastiques et des plastiques sous forme primaire (voir la section 3 pour un résumé de l'étude).

<sup>10</sup> Certains processus de parties prenantes exposés durant les réunions du Dialogue informel sur les plastiques et du CCE n'étaient pas axés sur des étapes spécifiques du cycle de vie et/ou couvraient toutes les étapes en général.

#### Graphique 4 – Part des échanges totaux de plastiques en volume<sup>11</sup>

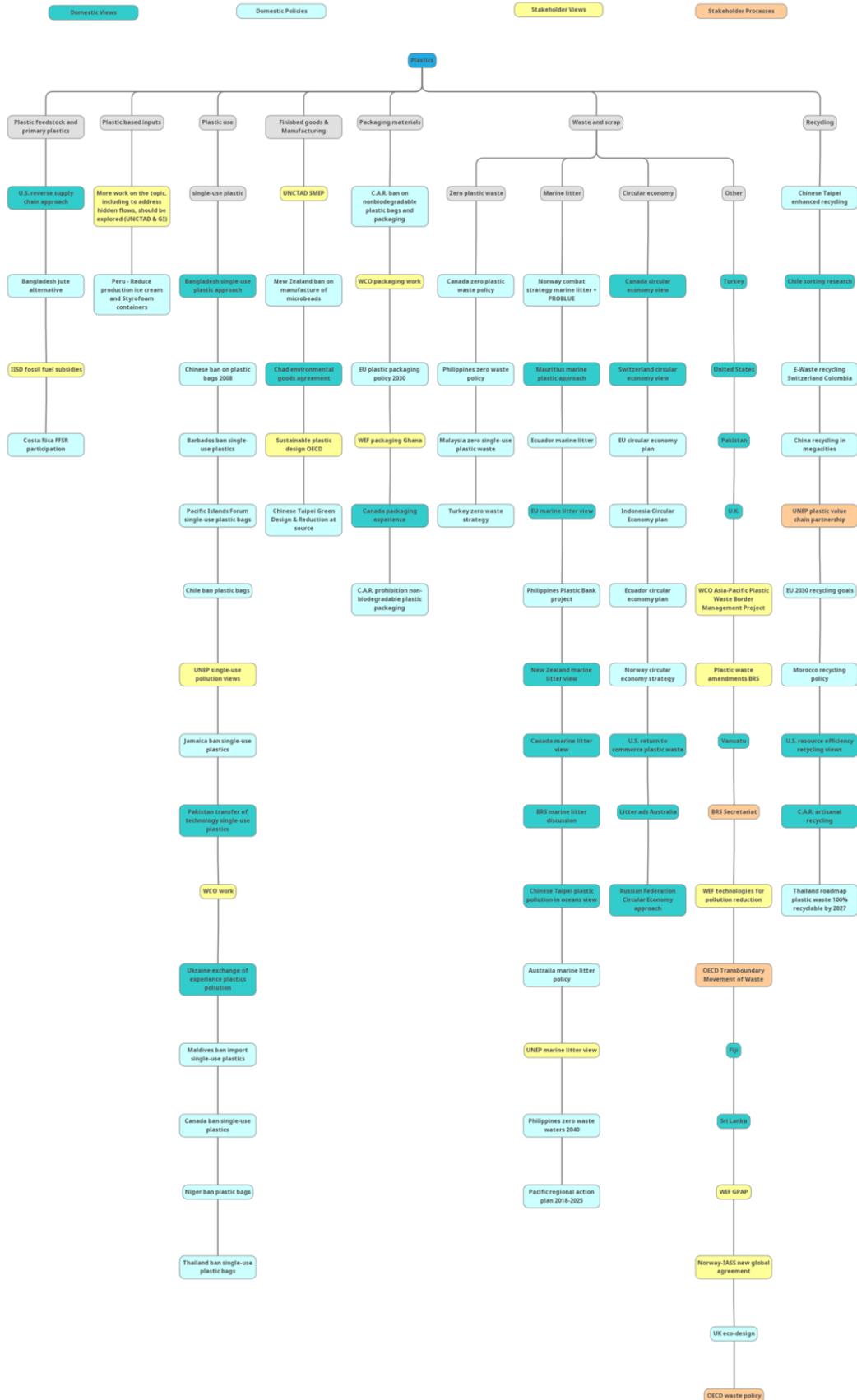


#### 1.3 Aperçu indicatif des interventions par étape du cycle de vie des plastiques

14. Conformément à la ventilation du cycle de vie des plastiques d'un point de vue commercial et au type et à la nature des interventions liées aux plastiques, la carte heuristique ci-après donne un aperçu synthétique indicatif des sujets ayant fait l'objet de discussions aux réunions du CCE et du Dialogue informel sur les plastiques depuis 2018. Ensuite, une brève description de certaines interventions concernant chacune des étapes du cycle de vie est fournie pour illustrer les discussions. Voir la section 3 pour un résumé plus approfondi des discussions.

<sup>11</sup> Voir Diana Barrowclough, Carolyn Deere Birkbeck et Julien Christen, UNCTAD Research Paper n° 53 "Global trade in plastics: insights from the first life-cycle trade database", page 14. Les auteurs notent ce qui suit: "les données sur les volumes ne devraient pas être interprétées comme représentant le volume total des plastiques faisant l'objet d'échanges au niveau international; elles constituent plutôt une simple addition des volumes faisant l'objet d'échanges au titre de différents codes du SH sélectionnés. En réalité, une même quantité sous-jacente de plastiques sous forme primaire est échangée entre pays à différentes étapes du cycle de vie des plastiques à des fins d'ajout de valeur et, en fin de compte, d'élimination".

## Carte heuristique des discussions sur les plastiques dans le cadre du CCE et du Dialogue informel sur les plastiques



### 1.3.1 Matières premières plastiques et plastiques sous forme primaire

15. En 2019, le Bangladesh a présenté aux délégations dans le cadre du CCE les avantages du jute comme alternative durable aux matières plastiques.<sup>12</sup> En 2020, les États-Unis ont abordé les chaînes d'approvisionnement dans la production plastique et la nécessité de se concentrer sur une approche axée sur la facilitation des échanges pour inverser les chaînes d'approvisionnement afin de contribuer à de meilleurs résultats environnementaux.<sup>13</sup> En outre, la question de la réforme des subventions aux combustibles fossiles a été examinée par la Nouvelle-Zélande (avec des réponses, entre autres, de la Norvège, de la Suisse et du Costa Rica) et l'IIDD.<sup>14</sup> La majorité des matières premières utilisées pour les plastiques sont issues de combustibles fossiles et la faiblesse de leur prix pourrait avoir une incidence sur le caractère abordable des produits de remplacement.<sup>15</sup>

### 1.3.2 Intrants à base de matières plastiques

16. Le Pérou a présenté en 2018 ses pratiques nationales en matière de réglementation des intrants à base de matières plastiques et des produits finis en plastique. Le Pérou débattait d'un projet de loi au Congrès en vue de réduire progressivement l'utilisation et la production de sacs plastiques, de contenants de crèmes glacées en plastique et de contenants en mousse de polystyrène expansé.<sup>16</sup>

### 1.3.3 Produits finis et fabrication

17. S'agissant du sujet des produits finis et de la fabrication des plastiques, la Nouvelle-Zélande a interdit la fabrication de microbilles afin d'éviter l'entrée de plastiques dans l'environnement marin.<sup>17</sup> Le Tchad a également discuté de la nécessité d'un accord sur les biens environnementaux, mentionnant qu'un accord de ce type pourrait réduire les obstacles au commerce des produits qui étaient respectueux de l'environnement.<sup>18</sup> L'OCDE s'est exprimée en 2019 sur la conception de plastiques durables, améliorant les connaissances sur la production et l'écoconception de plastiques durables.<sup>19</sup> De la même manière, le sujet de la conception verte des plastiques et du traitement de la ressource à la source a été mentionné par le Taipei chinois dans le contexte de son Plan pour la réutilisation et le recyclage des ressources en 2020.<sup>20</sup>

### 1.3.4 Matériaux d'emballage

18. Des parties prenantes telles que le WEF (données d'expérience concernant le Ghana) ont partagé leur expertise et leurs vues concernant les emballages en plastique. Cent % des plastiques utilisés pour l'emballage au Ghana étaient des plastiques vierges, et le fait d'établir un mandat concernant la teneur minimale en matière plastique recyclée pourrait générer une demande de recyclage des plastiques dans le pays d'après le WEF.<sup>21</sup> De même, la République centrafricaine a informé les délégations qu'elle avait adopté une interdiction visant les emballages en plastique non biodégradables, promouvant également d'autres matériaux d'emballages.<sup>22</sup> D'autres Membres ont fait part de mesures similaires visant à traiter la question des emballages en plastique sur le territoire national, notamment de l'objectif de l'Union européenne de faire en sorte que tous les emballages en plastique soient réutilisables ou recyclables d'ici à 2030.<sup>23</sup>

<sup>12</sup> WT/CTE/M/68, rapport de la réunion tenue les 26 et 27 novembre 2019, paragraphe 1.8.

<sup>13</sup> WT/CTE/M/69, rapport de la réunion tenue le 3 juillet 2020, paragraphe 2.27.

<sup>14</sup> Voir WT/CTE/M/67, WT/CTE/M/69, WT/CTE/M70.

<sup>15</sup> Voir INF/TE/IDP/R/1, rapport de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphes 2.3 et 3.6.

<sup>16</sup> WT/CTE/M/66, rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2018, paragraphe 1.59.

<sup>17</sup> WT/CTE/M/65, rapport de la réunion tenue le 28 juin 2018, paragraphe 1.32.

<sup>18</sup> INF/TE/IDP/R/2, rapport de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphe 3.2.

<sup>19</sup> WT/CTE/M/68, rapport de la réunion tenue les 26 et 27 novembre 2019, paragraphe 2.55.

<sup>20</sup> WT/CTE/M/70, rapport de la réunion tenue les 16 et 20 novembre 2020, paragraphe 1.31.

<sup>21</sup> INF/TE/IDP/R/2, rapport de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphe 2.6.

<sup>22</sup> WT/CTE/M/71, rapport de la réunion tenue le 30 mars 2021, paragraphe 1.39.

<sup>23</sup> WT/CTE/M/66, rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2018, paragraphe 1.46. Voir aussi INF/TE/IDP/R/2, rapport de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphes 2.3 et 2.4.

### 1.3.5 Utilisation du plastique

19. Les réglementations relatives à l'élimination des plastiques à usage unique, y compris celles qui s'appliquent aux sacs en plastique, ont été un sujet important dans le cadre du CCE et du Dialogue informel sur les plastiques. Il existe des politiques relatives à l'interdiction du plastique et elles ont fait l'objet de discussions à la fois dans le cadre des réunions du Dialogue informel sur les plastiques et du CCE de la part du Bangladesh, de la Barbade, de la Chine, du Chili, de la Jamaïque, des Maldives, du Canada, du Niger et de la Thaïlande.
20. En 2018, l'Union européenne a présenté un exposé sur des alternatives au plastique qui soient biodégradables et compostables et sur une directive relative aux plastiques à usage unique.<sup>24</sup> À la réunion de juin du Dialogue informel sur les plastiques, elle a donné des renseignements actualisés sur les prescriptions obligatoires relatives à la teneur en matériaux recyclés et sur la publication d'un cadre d'action sur les plastiques biologiques, compostables et biodégradables.<sup>25</sup>
21. Les interdictions et les restrictions visant les plastiques à usage unique ont fait l'objet de discussions dans le cadre du CCE et du Dialogue informel sur les plastiques de la part de plusieurs Membres. Le Pakistan a souligné l'importance de la transparence et du transfert de technologie pour permettre aux Membres pauvres de traiter la question de l'utilisation des plastiques à usage unique.<sup>26</sup> En marge de la première partie de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA5), le 22 février 2021, l'UE avait lancé l'"Alliance mondiale pour une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources" (GACERE) conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).<sup>27</sup> La circularité des plastiques semble continuer d'être un aspect important des futurs efforts qui seront déployés par les parties prenantes et les Membres pour faire face à la pollution plastique tout au long du cycle de vie des plastiques, y compris l'étape de l'utilisation des plastiques.

### 1.3.6 Déchets et débris

22. Les déchets et débris plastiques et le recyclage ont été les étapes du cycle de vie les plus débattues dans le cadre du CCE et du Dialogue informel sur les plastiques. Les impacts en aval des déchets plastiques, en particulier des déchets marins, ont été abordés dans un exposé présenté par la Norvège en 2019. La Norvège a publié une déclaration politique en 2019 demandant un nouvel accord mondial pour lutter contre les déchets plastiques et les microplastiques en milieu marin.<sup>28</sup>
23. Plusieurs pratiques nationales dénotent la préoccupation des Membres au sujet des déchets et débris plastiques en milieu terrestre et dans les océans. Déjà, en 2018, le Taipei chinois, la Norvège, l'UE, le Canada (dans le contexte du Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes) et la Nouvelle-Zélande avaient soulevé la question des déchets marins dans le cadre du CCE.<sup>29</sup> Une intensification des discussions sur les déchets et débris plastiques, y compris avec la participation de parties prenantes telles que les Conventions BRS, le PNUE, le WEF et l'OMD, peut être observée au cours des sessions du CCE de 2018 et 2019<sup>30</sup>, ainsi qu'au cours des réunions du Dialogue informel sur les plastiques de mars et juin 2021. Ces discussions portent notamment sur les technologies de réduction des déchets plastiques et un accord mondial possible sur la pollution plastique.
24. Les politiques nationales relatives aux déchets plastiques, qu'elles portent sur la pollution marine ou la pollution terrestre, ont été présentées par de nombreux Membres de l'OMC, à la fois au sein du CCE et dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques. Des propositions avaient fait l'objet de discussions, telles que la vue du Royaume-Uni sur le rôle des partenariats

<sup>24</sup> WT/CTE/M/66, rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2018, paragraphes 1.47 à 1.51.

<sup>25</sup> INF/TE/IDP/R/2, rapport de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphes 2.3 et 2.4.

<sup>26</sup> Réunion de novembre 2020 du Dialogue informel sur les plastiques.

<sup>27</sup> WT/CTE/M/71, rapport de la réunion tenue le 30 mars 2021, paragraphe 1.24.

<sup>28</sup> WT/CTE/M/68, rapport de la réunion tenue les 26 et 27 novembre 2019, paragraphe 2.15.

<sup>29</sup> Voir WT/CTE/M/65 et WT/CTE/M/66.

<sup>30</sup> Voir WT/CTE/M/65, WT/CTE/M/66 et WT/CTE/M/68.

public-privé pour favoriser des avancées dans le domaine des déchets plastiques.<sup>31</sup> Les Philippines, en collaboration avec le gouvernement canadien et le secteur privé, avaient lancé un projet nommé "plastic bank", qui visait à faire des déchets plastiques une monnaie d'échange et à réduire la quantité de plastique dans l'océan, tout en améliorant la vie des communautés qui ramassaient des matières plastiques.<sup>32</sup> Les initiatives de ce type visant à traiter les déchets plastiques et à inclure les communautés dans ce processus ont été accueillies favorablement par plusieurs Membres. Dans un registre similaire, les États-Unis ont noté la valeur que les déchets et débris plastiques pouvaient avoir dans le cadre de la réduction de la pollution plastique, ainsi que la nécessité d'aborder le sujet également sous l'angle d'une approche fondée sur la chaîne d'approvisionnement inversée et la facilitation des échanges.<sup>33</sup>

### 1.3.7 Recyclage

25. Les politiques en matière de recyclage au niveau national ont été un sujet important tout au long des discussions dans le cadre du CCE et du Dialogue informel sur les plastiques. L'Union européenne a présenté un exposé sur son objectif à l'horizon 2030, qui est que tous les emballages en plastique soient réutilisables ou recyclables, et que la capacité de tri des matières recyclables soit multipliée par quatre par rapport à 2015.<sup>34</sup> En 2019, la Chine a fait part de l'augmentation de 50% du recyclage de ses déchets municipaux au cours des 10 dernières années.<sup>35</sup> Les autres Membres ayant présenté des politiques nationales traduisant des efforts en matière de recyclage étaient notamment le Taipei chinois et le Maroc.<sup>36</sup> En 2018, l'Union européenne a également abordé la question des régimes de responsabilité élargie du producteur (REP) concernant le recyclage.<sup>37</sup> Les Maldives et Sri Lanka ont aussi présenté des programmes en matière de REP.<sup>38</sup> Des sujets divers tels que le recyclage des déchets électroniques (Colombie et Suisse) et des efforts artisanaux (République centrafricaine) en vue de recycler les plastiques ont également été abordés.<sup>39</sup>

## 1.4 Sujets (mots clés) mentionnés dans les interventions sur les plastiques

26. Comme on peut le voir d'après les exemples mentionnés plus haut, les Membres de l'OMC et les parties prenantes ont abordé une multitude d'aspects spécifiques des liens entre commerce et pollution par les plastiques et économie durable des plastiques. Un examen des mots clés pertinents qui ont été le plus souvent mentionnés dans ces discussions peut donner une meilleure idée de la teneur et de la substance des questions examinées et, éventuellement, des cas dans lesquels d'autres discussions pourraient être justifiées. Au total, 35 mots clés pertinents ont été identifiés dans au moins une intervention dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques et/ou du CCE entre 2018 et 2021 (tableau 2).

<sup>31</sup> WT/CTE/M/70, rapport de la réunion tenue les 16 et 20 novembre 2020, paragraphe 1.27.

<sup>32</sup> WT/CTE/M/69, rapport de la réunion tenue le 3 juillet 2020, paragraphe 2.31.

<sup>33</sup> WT/CTE/M/71, rapport de la réunion tenue le 30 mars 2021, paragraphes 1.35 et 1.36.

<sup>34</sup> WT/CTE/M/66, rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2018, paragraphe 1.46. Voir aussi INF/TE/IDP/R/2, rapport de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphes 2.3 et 2.4.

<sup>35</sup> WT/CTE/M/68, rapport de la réunion tenue les 26 et 27 novembre 2019, paragraphe 2.32.

<sup>36</sup> WT/CTE/M/70, rapport de la réunion tenue les 16 et 20 novembre 2020, paragraphe 1.31., et réunion de novembre 2020 du Dialogue informel sur les plastiques.

<sup>37</sup> WT/CTE/M/66, rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2018, paragraphe 1.48.

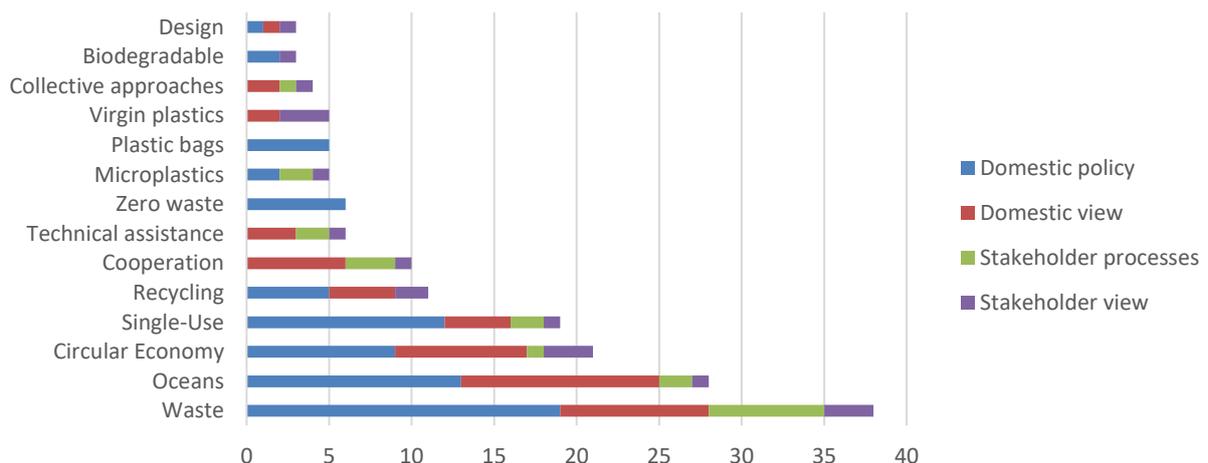
<sup>38</sup> WT/CTE/M/71, rapport de la réunion tenue le 30 mars 2021, paragraphe 1.58 et WT/CTE/M/69, rapport de la réunion tenue le 3 juillet 2020, paragraphe 2.15.

<sup>39</sup> Voir WT/CTE/M/68, rapport de la réunion tenue les 26 et 27 novembre 2019, paragraphes 2.19 à 2.22 et INF/TE/IDP/R/1, rapport de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.5.

**Tableau 2 – Mots clés pertinents identifiés**

<b>Biodégradable</b>	Coopération	<b>Étiquetage</b>	Recyclage	<b>Assistance technique</b>
<b>Biomasse</b>	Collecte de données	<b>Fabrication</b>	Services	<b>Technologie</b>
<b>Renforcement des capacités</b>	Conception	<b>Microplastiques</b>	Usage unique	<b>Transparence</b>
<b>Neutralité carbone</b>	Aval	<b>Océans</b>	Normalisation	<b>Amont</b>
<b>Économie circulaire</b>	Déchets électroniques	<b>Emballage</b>	Chaînes d'approvisionnement	<b>Plastiques vierges</b>
<b>Cohérence</b>	Combustibles fossiles	<b>Sacs plastiques</b>	Produits de remplacement durables	<b>Déchets</b>
<b>Approches collectives</b>	Flux cachés	<b>Production</b>	Consommation durable	<b>Zéro déchet</b>

27. Comme on peut le noter d'après le graphique 5 ci-après, les sujets le plus souvent soulevés par les parties prenantes et les délégations étaient les déchets (environ 20% des mots clés identifiés) et les océans (environ 15%), suivis par l'économie circulaire (11%), l'usage unique (10%), le recyclage (6%) et la coopération (5%). Toutefois, les 20 autres mots clés pertinents n'ont été identifiés que dans 1 ou 2 interventions, ce qui indique la large variété de sujets et de points de vue mis en avant par les Membres de l'OMC et les parties prenantes.

**Graphique 5 – Quinze principaux sujets (mots clés) le plus souvent soulevés par type d'intervention**

28. Quelques exemples d'interventions qui concernaient les "océans" sont les suivants: la Norvège soulignant sa préférence pour un nouvel accord mondial pour lutter contre les déchets et les microplastiques en milieu marin<sup>40</sup>, les interventions des PEID (tels que Maurice) afin de soutenir des initiatives telles que le Groupe d'action sur la pollution marine par les plastiques, mis en place dans le cadre de la Commonwealth Clean Ocean Alliance<sup>41</sup> et le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes présenté par le Canada au CCE en 2018.<sup>42</sup> S'agissant de l'"économie circulaire", des exemples incluent l'intervention de l'Union européenne présentant le Plan d'action de l'UE pour l'économie circulaire<sup>43</sup>, l'Alliance nationale de l'Équateur en faveur de l'économie circulaire avec quelques 180 sociétés<sup>44</sup>, et l'intervention du WEF concernant une étude de cas au Ghana, soulignant que la politique commerciale pouvait jouer un rôle plus important dans l'adoption d'alternatives aux plastiques en vue de parvenir à une économie des plastiques plus circulaire.<sup>45</sup>

<sup>40</sup> WT/CTE/M/70, rapport de la réunion tenue les 16 et 20 novembre 2020, paragraphe 1.23.

<sup>41</sup> WT/CTE/M/70, rapport de la réunion tenue les 16 et 20 novembre 2020, paragraphe 1.26.

<sup>42</sup> WT/CTE/M/66, rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2018, paragraphe 1.18.

<sup>43</sup> WT/CTE/M/70, rapport de la réunion tenue les 16 et 20 novembre 2020, paragraphe 1.22.

<sup>44</sup> WT/CTE/M/69, rapport de la réunion tenue le 3 juillet 2020, paragraphe 2.32.

<sup>45</sup> INF/TE/IDP/R/2, rapport de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphe 3.12.

29. S'agissant des "plastiques à usage unique", les interventions présentaient principalement des interdictions des plastiques à usage unique ou des feuilles de route en vue de l'interdiction des plastiques à usage unique, notamment des interventions du Bangladesh, de la Barbade, de la Chine, du Chili, de la Jamaïque, des Maldives, du Canada, du Niger et de la Thaïlande. Les interventions sur la "coopération" incluaient des appels de la Suisse, de l'Équateur, de la Fédération de Russie, entre autres, en faveur de la coopération en vue de faire face à la pollution plastique.<sup>46</sup> L'"assistance technique" était un autre sujet récurrent, notamment tel qu'il avait été soulevé par l'Australie lorsqu'elle avait dit qu'elle souhaitait savoir de quelle manière l'assistance technique pouvait aider et aidait les Membres en développement à mettre en œuvre des politiques visant à faire face à la pollution plastique<sup>47</sup>, et par l'Équateur lorsqu'il avait manifesté son intérêt pour associer les aspects techniques et la coopération afin de répondre efficacement aux défis de la pollution plastique, entre autres choses.<sup>48</sup>

## **2 INVENTAIRE DES EFFORTS INTERNATIONAUX ACTUELS POUVANT AVOIR DES INCIDENCES ÉVENTUELLES SUR LE COMMERCE**

30. Comme il est indiqué plus haut, le Dialogue informel sur les plastiques vise, entre autres choses, à renforcer la coopération avec les autres processus et efforts internationaux. Les renseignements partagés tant par les délégations que par les parties prenantes invitées jusqu'à présent ont fait qu'il a été possible d'établir un inventaire préliminaire des efforts internationaux et régionaux existants et planifiés pouvant avoir des incidences éventuelles sur le commerce. Plusieurs de ces organismes internationaux et régionaux pertinents ont été invités et ont déjà informé les délégations et exprimé leurs vues dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques.

31. La présente section fournit un inventaire préliminaire de ces "processus de parties prenantes" ayant fait l'objet de discussions dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques et du CCE (2018-2021) et s'efforce d'identifier les "points d'entrée" et les étapes du cycle de vie des plastiques auxquels ces efforts sont plus directement liés. Du fait de sa nature même, l'inventaire ne vise pas à fournir un panorama exhaustif des efforts internationaux et régionaux existants concernant la pollution plastique et le commerce environnementalement durable des plastiques, mais constitue plutôt un instantané des éléments ayant fait l'objet de discussions jusqu'à présent. Il contient aussi de brèves descriptions de chaque processus de parties prenantes soulignant, autant que possible, les éléments pertinents de ceux-ci pour le commerce.

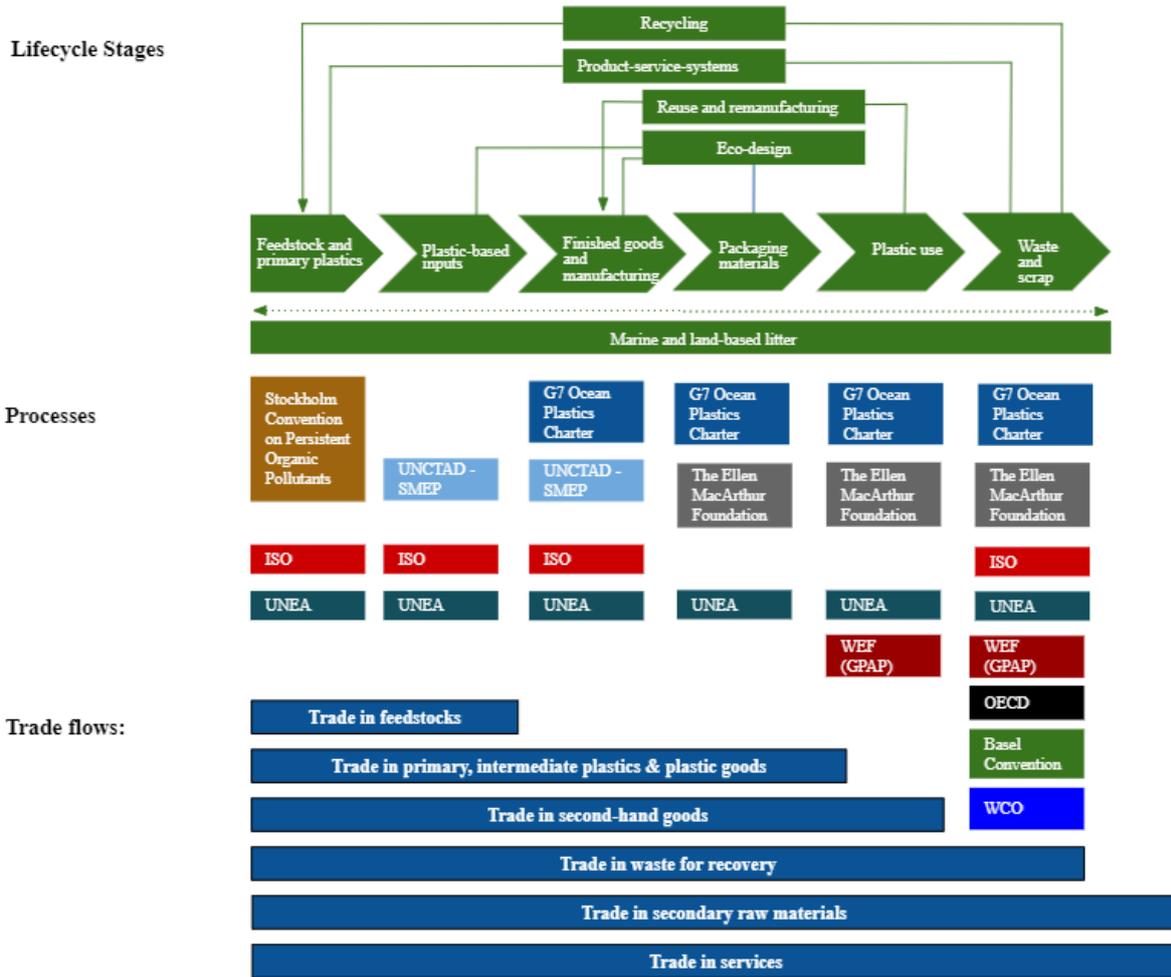
---

<sup>46</sup> Voir INF/TE/IDP/R/1 et INF/TE/IDP/R/2.

<sup>47</sup> Voir INF/TE/IDP/R/2, rapport de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphe 3.8.

<sup>48</sup> INF/TE/IDP/R/1, rapport de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.3.

**Organigramme 2 – Inventaire des processus de parties prenantes ayant fait l'objet de discussions**



32. Le caractère juridique, le format et la portée des "processus de parties prenantes" examinés varient largement. Certains, comme l'amendement à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle) concernant les plastiques, ont conduit à des engagements internationaux juridiquement contraignants ayant des incidences directes pour le commerce. D'autres, tels que le programme Fabrication durable et pollution environnementale (SMEP) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), représentent des efforts de coopération visant à aider les parties prenantes à répondre à des éléments spécifiques du défi de la pollution plastique. En tant que telles, les incidences pour le commerce sont moins directes, mais sont néanmoins pertinentes pour les discussions générales dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques.

33. Les descriptions ci-après ont été fournies par les parties prenantes elles-mêmes ou sont des résumés des discussions tenues dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques. Les processus de parties prenantes sont indiqués au regard de la première étape du cycle de vie identifiée (à l'exception de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dont la portée englobe – au moins potentiellement – toutes les étapes du cycle de vie).

## 2.1 Processus de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin<sup>49</sup>

34. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA) est l'organe directeur du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'organe de décision de niveau le plus élevé à l'échelle mondiale concernant l'environnement. L'UNEA a adopté plusieurs décisions concernant les déchets et la pollution plastique en milieu marin depuis sa réunion inaugurale, UNEA1, en 2014. Certains des résultats clés de l'UNEA incluent les suivants: demande de rapport sur l'état des connaissances (demande de l'UNEA1 en 2014); demande de rapport sur l'état de la gouvernance (demande de l'UNEA2 en 2016); accord sur une vision zéro rejet et mandat donné à un Groupe d'experts spécial à composition non limitée sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin (Groupe d'experts spécial) (demande de l'UNEA3 en 2017); et mandat renouvelé donné à ce Groupe d'experts spécial, soulignant qu'il était important de renforcer les connaissances scientifiques et techniques grâce à un nouveau rapport sur l'état des connaissances et nécessaire d'accroître la coordination entre les acteurs grâce à la coordination d'une action multipartite (à l'UNEA4 en 2019).
35. Le Groupe d'experts spécial a conclu ses travaux en novembre 2020, identifiant une liste de huit options potentielles non exhaustives pour la poursuite des travaux à l'avenir, y compris: i) une vision mondiale commune; ii) des plans d'action nationaux et la mise en œuvre de ceux-ci; iii) une coopération régionale et internationale pour faciliter les actions nationales; iv) des fondements scientifiques; v) un engagement multipartite; vi) le renforcement des instruments existants; vii) un nouvel instrument mondial; viii) une coordination renforcée entre les instruments. Les États Membres se réuniront à l'UNEA 5.2 qui se tiendra en février 2022 et examineront les possibilités d'action éventuelles.
36. Les discussions dans le cadre de l'UNEA ont évolué, se concentrant davantage sur la source du problème plutôt que sur les effets sur les écosystèmes marins. Elles ont notamment souligné la nécessité d'éliminer progressivement les produits en plastique pouvant être évités, d'avoir des objectifs de réduction mondiaux et nationaux et d'élaborer des normes de conception. À l'heure actuelle, il existe de multiples processus informels conduits par les pays, y compris la Conférence ministérielle sur les déchets marins et la pollution plastique, tenue les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2021 dans les locaux de l'OMC, coorganisée par les gouvernements de l'Allemagne, de l'Équateur, du Ghana et du Vietnam, dans l'objectif de maintenir le sujet des déchets et de la pollution plastique en milieu marin en haut de l'agenda dans la perspective de la reprise de la cinquième session de l'UNEA en 2022, ainsi que le Groupe des amis de la lutte contre les déchets et la pollution plastique en milieu marin de New York, et celui de Nairobi également.
37. Le processus formel auquel tous ces processus informels cherchent à contribuer sera engagé en octobre 2021 par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents auprès du PNUE et de ONU-HABITAT à Nairobi. La présentation formelle de projets de résolutions sur les déchets et la pollution plastique en milieu marin sera effectuée auprès de cet organe et ces projets seront ensuite examinés et débattus plus avant par les États Membres par l'intermédiaire du Comité des représentants permanents ouvert et dans le cadre de la reprise de la session de l'UNEA5. L'UNEA 5.2 se tiendra en février 2022 et une décision ambitieuse sur les déchets et la pollution plastique devrait être prise. Des experts du Groupe d'experts spécial sont convenus que le maintien du statu quo n'était pas une option et ont souligné la nécessité d'autres actions tout au long du cycle de vie nécessaires pour faire face aux déchets et aux microplastiques en milieu marin, y compris par l'intermédiaire d'une approche fondée sur l'économie circulaire. Comme il est indiqué plus haut, l'une des options consisterait à lancer des négociations formelles sur un accord mondial sur les déchets et la pollution plastique en milieu marin.

---

<sup>49</sup> Cette description du processus de l'UNEA a été extraite de la communication conjointe des secrétariats du PNUE et des Conventions BRS intitulée "Strengthening Policy Coherence, Assessing Capacity and Technical Assistance Needs and Collective Approaches" (INF/TE/IDP/RD/14).

## 2.2 Matières premières plastiques et plastiques sous forme primaire

### 2.2.1 Normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur la circularité des plastiques

38. Le Comité technique 61 de l'ISO est chargé des normes liées au plastique. Son Sous-Comité 14 se concentre sur les aspects environnementaux des plastiques et est subdivisé en cinq groupes de travail: i) terminologie, classifications et orientation générale; ii) biodégradabilité; iii) plastiques biologiques; iv) plastiques rejetés dans l'environnement (y compris les microplastiques) et critères de contrôle qualité des méthodes respectives; et v) recyclage mécanique et chimique. Comme dans d'autres groupes de travail de l'ISO, des experts représentant des gouvernements, des associations professionnelles, l'industrie, les milieux universitaires et des ONG participaient tous aux discussions.
39. La portée des travaux dans le cadre du Sous-Comité 14 était large et couvrait toutes les activités de normalisation dans le domaine des plastiques en rapport avec les aspects liés à l'environnement et à la durabilité. L'accent était mis, entre autres choses, sur les plastiques biosourcés, la biodégradabilité, l'empreinte environnementale y compris l'empreinte carbone, l'efficacité des ressources y compris l'économie circulaire, la caractérisation des plastiques rejetés dans l'environnement y compris des microplastiques, la gestion des déchets y compris organiques, le recyclage mécanique et chimique.<sup>50</sup>
40. Le Sous-Comité 14 a élaboré un certain nombre de normes pertinentes et des travaux sur un grand nombre d'autres étaient en cours (voir le tableau 3 ci-après).<sup>51</sup> Par exemple, la norme ISO 17422:2018 fournit une structure pour l'inclusion d'aspects environnementaux dans les normes sur les produits plastiques. Elle propose une approche axée sur la réduction au minimum de tout impact environnemental négatif sans déroger à l'objectif premier d'assurer une aptitude à l'emploi appropriée des produits considérés.

**Tableau 3 – Exemples de normes et de lignes directrices de l'ISO en rapport avec la pollution plastique**

Étape du cycle de vie	État	Code	Description
<b>Matières premières plastiques et plastiques sous forme primaire</b>	Publiée	ISO 16620-1:2015	Principes généraux et méthodes de calcul pour déterminer la teneur en éléments biosourcés dans les produits en plastique
<b>Intrants à base de matières plastiques</b>	En cours d'élaboration	ISO/CD 5425	Spécifications pour l'utilisation de filaments à base de poly(acide lactique) dans les applications de fabrication additive
<b>Produits finis et fabrication</b>	En cours d'élaboration	ISO/DTR 4763	Analyse des termes pertinents utilisés dans le secteur (plastiques) et besoin de normalisation
<b>Déchets et débris</b>	En cours d'élaboration	ISO/DIS 5148	Détermination du taux de biodégradation aérobie spécifique des matières plastiques solides et délai de dégradation (DT50) en conditions mésophiliques lors d'essais en laboratoire
	En cours d'élaboration	ISO/DIS 5412	Sacs à provisions en plastique biodégradable destinés au compostage industriel
<b>Recyclage</b>	Publiée	ISO 15270:2008	Lignes directrices pour la valorisation et le recyclage des déchets plastiques
	Publiée	ISO 17088:2021	Recyclage organique – Spécifications pour les plastiques compostables

<sup>50</sup> De plus amples renseignements sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.iso.org/fr/committee/6578018.html>.

<sup>51</sup> Les normes publiées et les travaux en cours sont indiqués à l'adresse suivante: <https://www.iso.org/fr/committee/6578018/x/catalogue/p/1/u/1/w/0/d/0>.

## 2.2.2 Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

41. La Convention de Stockholm a été adoptée le 22 mai 2001 et est entrée en vigueur le 17 mai 2004. Elle vise à protéger la santé humaine et l'environnement des produits chimiques qui restent intacts dans l'environnement pendant de longues périodes, se répartissent sur une vaste zone géographique, s'accumulent dans les tissus gras des personnes et des espèces sauvages et ont des effets préjudiciables sur la santé des personnes et l'environnement (connus sous le nom de polluants organiques persistants).
42. À sa dernière réunion, tenue en janvier 2021, le Comité d'étude des polluants organiques persistants (CEPOP) de la Convention de Stockholm a discuté de divers produits chimiques et notamment d'une proposition d'inscription de l'additif pour matières plastiques omniprésent UV-328. L'UV-328 était un additif omniprésent et de grand volume dans les produits plastiques que l'on trouvait généralement dans les produits de soins corporels, les plastiques transparents et les revêtements. Il avait été retrouvé dans l'environnement et le biote, y compris dans des zones éloignées comme l'Arctique et l'océan Pacifique, loin de ses lieux de production et d'utilisation. On avait constaté que l'UV-328 était transporté avec les débris de plastique et pouvait ensuite être libéré par ceux-ci, qui étaient absorbés par exemple par les oiseaux de mer et s'accumulaient ensuite dans leurs tissus.
43. Le CEPOP avait conclu que le produit chimique satisfaisait en effet aux quatre critères de sélection et qu'il examinerait donc de façon plus approfondi l'UV-328 pour décider s'il était susceptible d'entraîner des effets nocifs importants en raison de sa propagation à longue distance dans l'environnement, ouvrant ainsi la voie à des options permettant aux Parties de décider, lors des futures réunions de la Convention de Stockholm, de prendre des mesures en vue de le réduire ou de l'éliminer. Il s'agissait d'une étape importante car la Convention de Stockholm était donc sur le point de devenir le deuxième traité international juridiquement contraignant à promouvoir la gestion rationnelle des matières plastiques tout au long de leur cycle de vie, en particulier au stade de la conception, où des alternatives aux produits chimiques dangereux devaient être identifiées, et permettre ainsi la circularité du cycle de vie des plastiques.

## 2.3 Produits finis et fabrication

### 2.3.1 CNUCED-FCDO – Fabrication durable et pollution environnementale (SMEP) en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud

44. Le programme Fabrication durable et pollution environnementale (SMEP) a été établi par l'Office des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO) du Royaume-Uni et est mis en œuvre en partenariat avec la CNUCED. Le SMEP vise à financer à hauteur de 20 millions de GBP des travaux en matière de recherche et de solutions appliquées pour réduire la pollution produite par des secteurs de fabrication exposés au commerce en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud jusqu'à 2024 au moins.
45. Environ 5 millions de GBP seront consacrés à des travaux portant sur les plastiques. Au titre des objectifs du programme, la pollution plastique est abordée par le SMEP de trois façons: i) par la recherche d'alternatives concrètes aux plastiques à usage unique; ii) par la biodégradation; et iii) par l'amélioration des pratiques de fabrication/remanufacturation. En outre, les travaux sur les plastiques dans le cadre du SMEP sont alignés sur d'autres initiatives partenaires axées sur les plastiques. Par exemple, une étude sur les matériaux de remplacement qui peuvent se substituer de manière concurrentielle aux plastiques à usage unique dans les régions visées par le SMEP a été élaborée en coopération avec le Programme de la CNUCED sur l'économie des océans et la pêche et en partenariat avec l'Institut de hautes études internationales et du développement. En outre, une analyse du cycle de vie et un tableau de bord des données sur le commerce et la pollution ont été élaborés<sup>52</sup> et pourraient être complétés de façon à inclure une évaluation du cycle de vie des matières plastiques et des substituts aux plastiques en ce qui concerne les régions visées par le SMEP. Les impacts sur les espèces marines sauvages et les écosystèmes marins seraient aussi analysés.

---

<sup>52</sup> La version beta est accessible à l'adresse suivante: [http://bit.ly/SMEP\\_UNCTAD](http://bit.ly/SMEP_UNCTAD).

46. La CNUCED compte organiser des activités auxquelles participeront les parties prenantes en 2021-2022 en préparation des activités d'assistance technique planifiées.

### 2.3.2 Charte du G-7 sur les plastiques dans les océans

47. Au Sommet du G-7 en 2018, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont adopté la Charte sur les plastiques dans les océans pour démontrer leur détermination à engager des actions concrètes et ambitieuses pour faire face au problème.<sup>53</sup>

48. La Charte jette les bases nécessaires pour s'assurer que les plastiques sont conçus pour être réutilisés et recyclés. En signant la Charte, les partenaires s'engagent à adopter une approche de la gestion des plastiques en milieu terrestre et en milieu marin plus économe en ressources et davantage axée sur le cycle de vie. La Charte réunit de grands gouvernements, des entreprises et des organisations de la société civile afin qu'ils appuient ses objectifs et s'engagent à mener des actions en faveur d'une approche plus économe en ressources et plus durable de la gestion des plastiques. Les partenaires sont invités à mettre en œuvre les objectifs et les engagements de la Charte dans leurs juridictions et leur domaine d'influence respectifs. Ils sont également invités à faire rapport sur leurs progrès en matière de mise en œuvre de la Charte par le biais de leurs propres processus et mécanismes de présentation de rapports.

49. La Charte établit une série d'engagements et d'objectifs regroupés sous cinq intitulés: 1) conception, production et marchés d'utilisation secondaire durables; 2) systèmes et infrastructures de collecte et de gestion et autres systèmes et infrastructures; 3) modes de vie durables et éducation; 4) recherche, innovation et nouvelles technologies; 5) mesures visant les côtes et le littoral.

## 2.4 Matériaux d'emballage

### 2.4.1 Fondation Ellen MacArthur

50. Dirigée en collaboration avec un large groupe de grandes sociétés, de villes, de philanthropes, de responsables politiques, d'universitaires, d'étudiants, d'ONG et de citoyens, la Fondation Ellen MacArthur a rassemblé des parties prenantes clés pour repenser et redéfinir l'avenir des plastiques, en commençant par les emballages.

51. En outre, la Fondation Ellen MacArthur estime que, d'ici à 2040, une économie circulaire a le potentiel de:

- réduire de 80% le volume annuel de plastiques se retrouvant dans nos océans;
- réduire de 25% les émissions de gaz à effet de serre;
- générer des économies de 200 milliards d'USD par an;
- créer 700 000 emplois additionnels nets.

52. L'Initiative de la Fondation adopte une approche cadre fondée sur l'économie circulaire, organisée autour de trois principaux piliers consistant à: i) éliminer les plastiques non nécessaires; innover pour s'assurer que les plastiques nécessaires sont réutilisables, recyclables ou compostables et iii) faire circuler les articles en plastique pour les maintenir dans l'économie et hors des milieux naturels.

## 2.5 Utilisation des plastiques

### 2.5.1 Forum économique mondial (WEF) et Global Plastic Action Partnership (GPAP)<sup>54</sup>

53. Le Forum économique mondial (WEF), conjointement avec le Global Plastics Action Partnership (GPAP), a publié un livre blanc<sup>55</sup> en juillet 2020 examinant les obstacles au commerce pour faire

---

<sup>53</sup> Pour de plus amples renseignements, voir l'adresse suivante: <https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/managing-reducing-waste/international-commitments/ocean-plastics-charter.html>.

<sup>54</sup> Extrait d'une communication présentée par le WEF au Dialogue informel sur les plastiques.

<sup>55</sup> Le livre blanc est accessible à l'adresse suivante: <https://www.weforum.org/whitepapers/plastics-the-circular-economy-and-global-trade>.

face au problème croissant de la pollution plastique. Le document s'appuie sur des entretiens avec des professionnels du secteur pour comprendre les défis, avec un examen par les pairs des idées générées de la part d'experts du commerce et de la communauté environnementale.

54. L'équipe chargée du projet a par la suite commandé une étude de cas sur l'action et la politique commerciale concernant le plastique au Ghana. Le rapport est conçu pour soutenir le Partenariat national pour une action concernant le plastique, qui a été établi dans le cadre du GPAP et sous l'égide du Ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation (MESTI), en plus de la Politique nationale de gestion des plastiques, approuvée par le Cabinet présidentiel en 2020. L'étude de cas vise à passer d'un point de vue mondial à une compréhension plus granulaire des actions que les responsables politiques peuvent engager au niveau national pour aligner le commerce avec les objectifs de réduction de la pollution plastique. Le partenariat avec le Ghana donne aussi l'occasion de comprendre ces questions dans un contexte de développement et dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.<sup>56</sup>
55. Le GPAP cherche à accroître sa présence dans 25 pays émergents et en développement d'ici à 2025 à la fois par l'intermédiaire de partenariats nationaux et d'un soutien ciblé, sur mesure. Plusieurs outils seront mis à la disposition des gouvernements partenaires. Le WEF souhaite refaire des études sur le commerce liées aux stratégies d'action contre la pollution plastique et pourrait gérer des projets en matière de mise en œuvre de solutions.

## 2.6 Déchets et débris

### 2.6.1 Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (Convention de Bâle)

56. La Convention de Bâle a été adoptée en 1989 dans l'objectif de protéger la santé humaine et l'environnement des effets négatifs des déchets dangereux et autres déchets. Son champ d'application couvre un large éventail de déchets définis comme des "déchets dangereux" en fonction de leur origine et/ou de leur composition et de leurs caractéristiques (y compris les définitions nationales des déchets dangereux), ainsi que, à l'origine, deux types de déchets définis comme "autres déchets" – les déchets ménagers et les cendres provenant d'incinérateurs. Les trois principaux piliers de la Convention de Bâle concernant les déchets qui relèvent de sa portée sont les suivants: i) le contrôle des mouvements transfrontières de ces déchets; ii) la gestion écologiquement rationnelle de ces déchets; and iii) la prévention et la réduction de la production de ces déchets.
57. Les amendements concernant les déchets plastiques ont été adoptés par la Conférence des Parties (COP) à la Convention de Bâle en mai 2019 par l'intermédiaire de la Décision BC-14/12. Pour résumer la portée de ces amendements, il convient de savoir que ces derniers portent principalement sur les éléments suivants:
- l'annexe II concernant les catégories de "déchets" demandant un examen spécial: la nouvelle entrée Y48 vise tous les déchets plastiques, y compris les mélanges de ces déchets, à l'exception de ceux qui sont visés par les autres annexes;
  - l'annexe VIII concernant les déchets qui sont considérés comme dangereux (sauf si les caractéristiques de danger sont utilisées pour démontrer qu'ils ne sont pas dangereux) et donc assujettis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC): la nouvelle entrée A3210 vise les déchets plastiques dangereux;
  - L'annexe IX concernant les déchets qui ne sont pas considérés comme dangereux à moins qu'ils ne contiennent des matières dangereuses à des concentrations telles qu'ils présentent une caractéristique de danger: la nouvelle entrée B3011 vise les déchets plastiques qui ne sont pas dangereux et ne sont donc pas visés par la procédure PIC, à condition qu'ils soient destinés à être recyclés d'une manière écologiquement rationnelle et soient presque exempts de contamination et d'autres types de déchets.
58. Les incidences pour le commerce de la Convention de Bâle et des annexes y relatives sont liées au fait que des catégories bien définies de déchets plastiques seront désormais assujetties à la procédure de contrôle des mouvements transfrontières prévue par la Convention – la

<sup>56</sup> Voir plus loin les résultats clés et les suggestions de politique générale issus de l'étude dans la sous-section 3.5 – Cohérence des politiques.

procédure PIC – et aux conditions dans lesquelles cette procédure s'applique ou non et qu'il existe des dispositions relatives à la réduction des déchets et des dispositions relatives à la gestion écologiquement rationnelle des déchets. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021, les amendements sont entrés en vigueur pour 186 États et une organisation d'intégration économique régionale.

59. De plus, depuis décembre 2019, l'amendement de la Convention de Bâle portant interdiction est entré en vigueur. Il interdit tous les mouvements transfrontières de déchets dangereux (tels qu'ils sont classés par la Convention de Bâle) destinés à l'élimination finale en provenance de pays développés (OCDE, UE, Liechtenstein) et à destination de pays en développement, pour les 100 Parties qui ont acceptées d'être liées par l'amendement.

### **2.6.2 Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques**

60. Le Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques a été établi conformément à la Décision BC-14/13, adoptée en mai 2019 par la Conférence des Parties. Il vise à améliorer et à promouvoir la gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'à prévenir et à réduire autant que possible la création de tels déchets. Entre 2020 et 2021, 23 projets pilotes ont été sélectionnés pour être mis en œuvre dans le cadre du Partenariat. Les travaux du Partenariat sont supervisés par un groupe de travail qui a mis sur pied quatre groupes de projet sur les thèmes suivants: i) la prévention et la réduction à un minimum du plastique; ii) la collecte des déchets plastiques, le recyclage et les autres formes de valorisation, y compris le financement et les marchés connexes; iii) les mouvements transfrontières de déchets plastiques; iv) l'organisation d'activités de communication, d'éducation et de sensibilisation.

### **2.6.3 Organisation mondiale des douanes (OMD)**

61. L'OMD est membre du Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le trafic illicite (ENFORCE) de la Convention de Bâle et pilote les efforts du groupe de travail du Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques, qui élabore un guide de mise en œuvre concernant les déchets plastiques.
62. Les travaux approfondis sur les mesures environnementales et l'appui à la mise en œuvre de plusieurs conventions et accords mondiaux relatifs à l'environnement sont menés sous les auspices du Programme sur l'environnement de l'OMD, y compris en ce qui concerne la Direction des questions tarifaires et commerciales et le Comité du Système harmonisé. S'agissant des changements apportés au Système harmonisé (SH) 2022, des questions importantes d'un point de vue environnemental ont été prises en considération dans les modifications. Des difficultés se sont toutefois posées concernant les travaux relatifs aux matières plastiques dans le SH (voir plus loin la section 3.1). Néanmoins, le Secrétariat de l'OMD était confiant en sa capacité de fournir des propositions qui améliorent considérablement la déclaration du commerce des matières plastiques selon le SH. Cette optimisme a été encore renforcé par l'accent et l'intérêt au niveau mondial, qui ont été représentés par des dialogues tels que Dialogue informel sur les plastiques.

### **2.6.4 Décision du Conseil de l'OCDE sur les mouvements transfrontières de déchets**

63. La Décision du Conseil de l'OCDE sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation (OECD/LEGAL/0266)<sup>57</sup> a été adoptée le 14 juin 2001. Elle porte révision de la Décision de 1992 de l'OCDE sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation, qui offrait aux Adhérents un cadre pour assurer ce contrôle dans la zone de l'OCDE de manière écologiquement rationnelle et économiquement efficace. La décision d'origine a été révisée pour harmoniser ses dispositions avec celles de la Convention de Bâle, en particulier concernant la classification des déchets soumis au contrôle. Cependant, certains éléments de procédure de la Décision d'origine, qui n'existent pas dans la Convention de Bâle, comme les échéances de la procédure d'approbation, le consentement tacite et les procédures de consentement préalable ont été conservés.

---

<sup>57</sup> Voir: [ps://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0266](https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0266).

64. La Décision a été modifiée pour tenir compte des modifications apportées en 2019 à la Convention de Bâle sur les déchets plastiques. Pour suivre la nouvelle rubrique A3210 de la Convention de Bâle, les déchets plastiques dangereux relèvent d'une nouvelle rubrique, AC300, et sont contrôlés conformément à la procédure de consentement tacite (procédure de contrôle orange). Pour les autres déchets plastiques, à savoir ceux visés dans les nouvelles rubriques de la Convention de Bâle B3011 et Y48, chaque membre de l'OCDE conserve son droit de contrôler les déchets plastiques en question en conformité avec sa législation nationale et le droit international, car aucun consensus n'a été dégagé concernant les contrôles applicables dans le système de l'OCDE. La modification de la Décision a été adoptée le 7 septembre 2020 et est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.<sup>58</sup> L'OCDE continue de surveiller la mise en œuvre de ces modifications et recueille des renseignements sur les contrôles intérieurs que les Adhérents mettent en place. Ces renseignements sont rendus publics sur le site Web de l'OCDE et mis à jour régulièrement.<sup>59</sup> Les membres de l'OCDE ont convenu que l'instance compétente de l'OCDE devrait déterminer s'il était possible de parvenir à un consensus pour intégrer aussi les déchets plastiques non dangereux dans la Décision avant fin 2024.

### 3 RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS SUR LES SIX SUJETS ABORDÉS DANS LE CADRE DES RÉUNIONS DU DIALOGUE INFORMEL SUR LES PLASTIQUES

65. Dans leur communication initiale (WT/CTE/W/250/Rev.1), les coauteurs ont recensé six sujets de discussion possibles dans le cadre du Dialogue informel sur les plastiques:

- i. amélioration de la transparence et suivi des tendances commerciales;
- ii. promotion des meilleures pratiques;
- iii. coopération avec d'autres processus et efforts internationaux;
- iv. détermination de la portée des approches collectives;
- v. renforcement de la cohérence des politiques; et
- vi. évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique.

66. Les participants au Dialogue informel sur les plastiques (les délégations et parties prenantes invitées) ont présenté leurs points de vue, politiques et données d'expérience sur chacun de ces sujets pendant l'ensemble des trois réunions tenues pour l'heure depuis le lancement du Dialogue, en novembre 2020. En outre, des volets techniques ont été organisés dans les réunions du Dialogue informel sur les plastiques, pendant lesquels les parties prenantes invitées et les délégations ont fourni de plus amples renseignements sur des sujets principaux spécifiques. La première réunion du Dialogue informel sur les plastiques a eu lieu le 17 novembre 2020, pendant la semaine du commerce et de l'environnement de l'OMC de 2020. Une deuxième réunion a eu lieu le 29 mars 2021 et était axée sur les défis en matière de transparence et la coopération internationale. Une troisième réunion a été tenue le 21 juin 2021 et portait sur la cohérence des politiques, les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique et les approches collectives.<sup>60</sup>

67. La présente section résume certains des renseignements essentiels diffusés et des points de vue examinés concernant chacun des six sujets.

#### 3.1 Transparence et suivi des tendances commerciales

68. La CNUCED et l'Institut de hautes études internationales et du développement ont exposé certaines des difficultés rencontrées pour collecter des données sur le commerce des plastiques et pour faire un premier inventaire complet du volume du commerce mondial des plastiques (INF/TE/IDP/RD/1). Leur étude conjointe visait à établir une base de données regroupant des données commerciales sur l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques – des matières

<sup>58</sup> Pour de plus amples détails sur ces modifications, voir: <https://www.oecd.org/environment/waste/full-summary-of-the-amendments-to-the-OECD-Council-Decision.pdf>.

<sup>59</sup> Pour un tableau récapitulatif des contrôles internes en place, voir: <https://www.oecd.org/environment/waste/Reporting-of-controls-non-hazardous-waste.pdf>.

<sup>60</sup> Les renseignements publics concernant les réunions du Dialogue informel sur les plastiques peuvent être trouvés [ici](#). Des résumés informels établis par les Coordonnateurs du Dialogue informel sur les plastiques de la deuxième réunion (INF/TE/IDP/R/1) et de la troisième réunion (INF/TE/IDP/R/2) ont été publiés.

premières aux produits finis puis aux déchets – d'après la Base de données des statistiques de l'ONU sur le commerce international (UN Comtrade), elle-même fondée sur des sources officielles. Les données commerciales étaient classées par étape du cycle de vie des matières plastiques – des intrants aux produits finis et aux déchets en passant par les phases de production.

69. D'après l'étude, le volume de flux commerciaux identifiables de plastiques était bien plus élevé qu'on ne l'avait estimé auparavant; en 2018 il s'était élevé à plus de 1 000 milliards de dollars (représentant 5% du commerce mondial), un niveau supérieur de près de 40% à celui estimé antérieurement, sans compter les échanges potentiels de matières plastiques qui restaient non répertoriés. En outre, en 2018, ces flux étaient concentrés sur les formes primaires (348 milliards de dollars EU) et intermédiaires (158 milliards de dollars EU) de plastiques, ainsi que sur les produits manufacturés finis en matières plastiques (416 milliards de dollars EU). Les produits manufacturés intermédiaires représentaient 83 milliards de dollars EU, tandis que le commerce de déchets plastiques constituait une part bien inférieure, s'établissant à 3 milliards de dollars EU pour cette même année. Enfin, même si les données tenaient uniquement compte des plastiques commercialisés, le commerce représentait une part notable de la production à certaines étapes du cycle de vie des matières plastiques, qui s'élevait en 2018 jusqu'à 54% de la production totale des formes primaires de plastiques.

**Tableau 4 – Résumé du commerce international de certains plastiques, par phase du cycle de vie des matières plastiques (exportations, 2018, en milliards de dollars des États-Unis).**

Produits en plastique	Milliards de dollars des États-Unis
Formes primaires de plastiques (à l'exclusion des potentiels matières premières, précurseurs et additifs issus des combustibles fossiles <sup>61</sup> )	348
Formes intermédiaires de plastiques	158
Produits manufacturés en plastique – intermédiaires	83
Produits manufacturés en plastique – finis, dont:	416
<i>Emballages en plastique (vides)</i>	53
Déchets plastiques	3
<b>Total</b>	<b>1008</b>

Source: reproduit à partir de CNUCED, *Global trade in plastics: insights from the first life-cycle trade database* – UNCTAD Research Paper n°53 (UNCTAD/SER.RP/2020/12), page 14.<sup>62</sup>

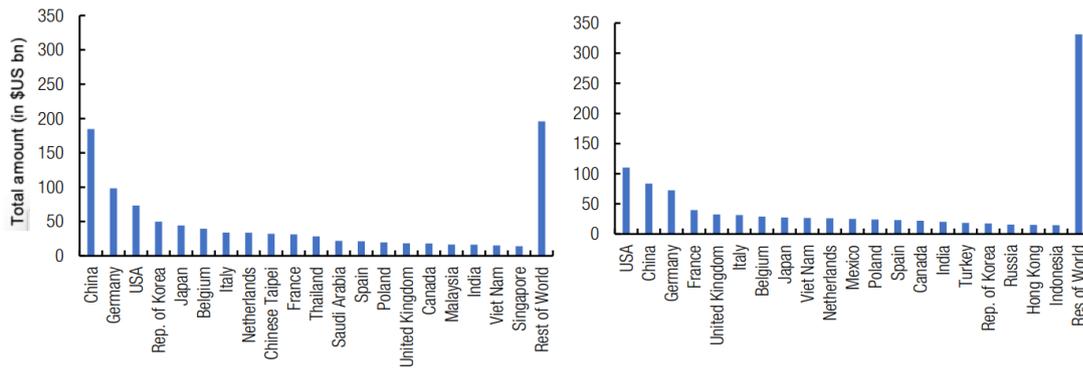
70. L'un des messages clés ressortant des travaux des auteurs de l'étude était la difficulté, plus grande que prévu, de dresser un tableau complet des flux commerciaux de plastiques. Ces travaux avaient inclus un examen granulaire des données officielles de l'OMD fondées sur le SH et une compilation des données sur tous les flux relevant du chapitre 39 du SH ("Matières plastiques et ouvrages en ces matières"), mais aussi sur les flux de plastiques identifiables dans d'autres chapitres ("flux semi-cachés"), comme les produits en caoutchouc synthétique, les textiles synthétiques et les filets de pêche. Cette base de données ne comprenait pas encore les "flux cachés" du commerce des matières plastiques intégrées dans des produits mais non identifiables dans les données douanières (par exemple les marchandises emballées et transportées dans des plastiques ou contenant un niveau élevé de matières plastiques intégrées). En raison de ces flux cachés, le volume et la valeur réels du commerce des plastiques pouvaient représenter jusqu'à 30% de plus que les chiffres pris en compte dans la base de données.

<sup>61</sup> D'après les auteurs, une part importante du commerce des matières premières et précurseurs issus des combustibles fossiles (94 milliards de dollars EU en 2018) et des additifs issus de ces combustibles (81 milliards de dollars EU) pourrait légitimement être considérée comme relative aux matières plastiques. Toutefois, ces valeurs n'ont pas été ajoutées au total étant donné que l'étude ne visait pas à déterminer quel pourcentage de ce commerce avait lieu dans le cadre de la chaîne de production des matières plastiques.

<sup>62</sup> Note des auteurs du document d'origine : "See Annex for a detailed list of HS codes included in each category and explanatory notes. Note that these figures do not reflect a simple addition of values for each category or a calculation of value-added across the production process." (Voir l'annexe pour une liste détaillée des codes du SH inclus dans chaque catégorie et les notes explicatives. Notez que ces chiffres ne représentent pas une simple addition des valeurs pour chaque catégorie ou un calcul de valeur ajoutée sur l'ensemble du processus de production). Le rapport est disponible à l'adresse suivante: <https://unctad.org/webflyer/global-trade-plastics-insights-first-life-cycle-trade-database>.

71. En outre, l'étude a démontré que la plupart des échanges de différents produits en plastique, à diverses étapes du cycle de vie, sont concentrés dans quelques économies et régions. Dans l'ensemble, la plupart des échanges étaient concentrés en Europe et en Asie, les États-Unis étant aussi un gros exportateur et importateur. Cependant, le commerce des produits en plastique était toujours relativement généralisé, la catégorie "reste du monde" contribuant le plus aux valeurs des exportations et des importations après les 20 acteurs principaux (voir plus loin le graphique 5). Par ailleurs, l'étude a fait apparaître la complexité des flux commerciaux des plastiques à différentes étapes de la chaîne de valeur et du cycle de vie (voir plus loin le graphique 6).

**Graphique 5 – Exportations (gauche) et importations (droite) du total des produits en plastique – 2018, en milliard de dollars des États-Unis**



Source: *Ibid.*, page 28.

**Graphique 6 – Flux commerciaux bilatéraux sélectionnés – par valeur, 2018**

Flux commerciaux de plastiques sous forme primaire



Flux commerciaux de produits manufacturés finis en plastique



Flux commerciaux de déchets plastiques



Flux commerciaux du total des produits en plastique



Source: *Ibid.*, pages 28, 32 et 33.

72. Une autre idée centrale pour relever le défi de la pollution plastique était l'importance du commerce en amont, puisqu'il venait s'ajouter aux stocks et aux flux de plastiques qui rejoindraient rapidement ou à terme le flux national de déchets plastiques. En outre, l'ensemble du cycle de vie des matières plastiques était à l'origine de pollution, y compris la perte de

granulés de matières plastiques pendant le transport, ce qui ajoutait des niveaux élevés d'émissions de CO<sub>2</sub> et de pollution. Afin de comprendre pleinement le commerce relatif au cycle de vie des matières plastiques, il convenait également de surveiller le commerce des matières premières (dont 98% de combustibles fossiles) et des précurseurs chimiques destinés à la production de matières plastiques, celui des additifs utilisés dans les matières plastiques et celui des technologies de production de matières plastiques et de gestion des déchets. Bien que des modifications aient été apportées pour répondre aux besoins des gouvernements de disposer de plus de renseignements sur certains aspects environnementaux des marchandises commercialisées, y compris les déchets plastiques, le SH avait été conçu pour identifier les produits en fonction de leurs "principales caractéristiques", et non de leur composition matérielle ou de leurs caractéristiques et incidences environnementales. Des travaux supplémentaires devaient être menés à ce sujet, y compris pour traiter les flux cachés.

73. À cet égard, l'OMD a noté que des travaux avaient été accomplis dans le cadre de la réforme du SH 2022 pour tenir compte des questions importantes d'un point de vue environnemental dans les modifications. Néanmoins, en ce qui concerne les défis liés à la classification des plastiques, plusieurs difficultés se sont posées. Elles incluent, mais non exclusivement:

- l'absence de définitions acceptées au niveau mondial pour de nombreux termes pertinents, comme "biodégradable", "compostable", "bioplastiques" et "biosourcé", etc.;
- les complexités des plastiques, y compris comprendre les effets et implications de la gamme étendue et croissante d'additifs utilisés dans leur fabrication, de sorte qu'il est difficile de définir ce qui devrait être ciblé aux fins d'une identification séparée dans l'espace limité dont dispose le SH pour obtenir un effet maximal;
- la difficulté à déterminer la vaste proportion de matières plastiques intégrées aux marchandises avec d'autres matériaux ou faisant partie d'emballages sans compliquer à l'excès la déclaration des marchandises; et
- comment faire en sorte que tous les produits de base recensés puissent être vérifiés en temps voulu et d'une manière économiquement abordable à la frontière dans toutes les juridictions, étant donné que toute modification du SH crée une obligation de conformité pour l'administration des douanes.

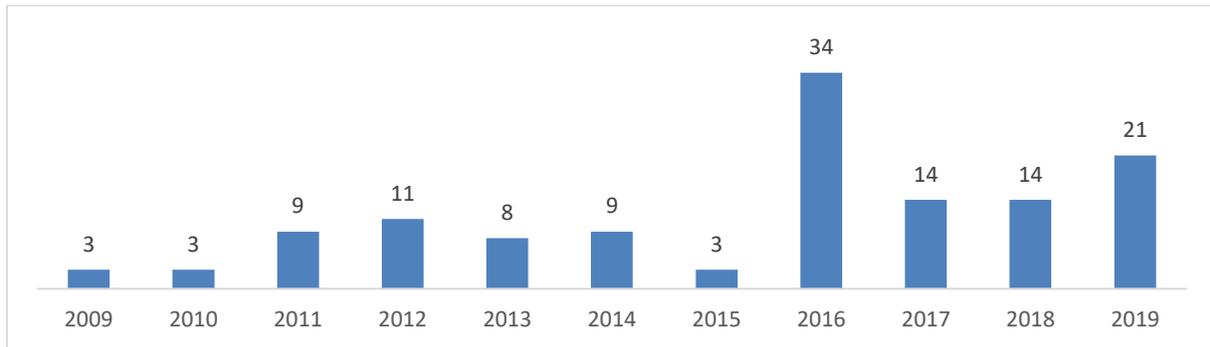
74. Ce dernier point était particulièrement important s'agissant des questions telles que la biodégradabilité et du caractère compostable ou non des matières plastiques. À la question de savoir ce que cela signifiait s'est ajoutée une difficulté connexe, celle de la façon dont les organismes à la frontière pouvaient, de façon réaliste, vérifier la conformité physique ou chimique, comme cela est nécessaire périodiquement pour assurer la conformité et prévenir le recours abusif à des mesures. Le rôle de la douane et d'autres organismes à la frontière était généralement axé sur la mise en œuvre dans la réalité.

75. Néanmoins, le Secrétariat de l'OMD était confiant en sa capacité de fournir des propositions qui améliorent considérablement la déclaration du commerce des matières plastiques dans le cadre du SH. Cette optimisme a été encore renforcé par l'accent et l'intérêt global qui ont été représentés par des dialogues tels que Dialogue informel sur les plastiques.

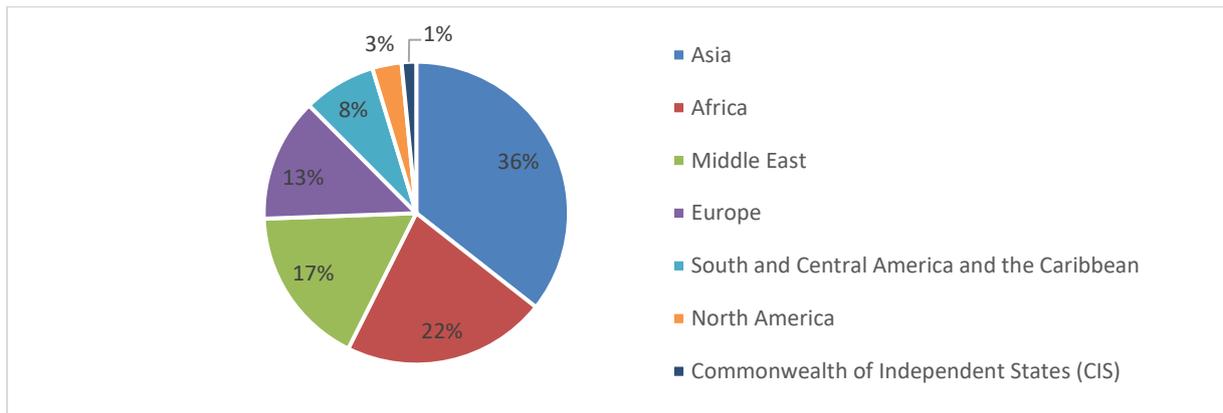
### 3.2 Promotion des meilleures pratiques

76. Des données d'expérience, des politiques nationales et des points de vue concernant les meilleures pratiques ont été diffusés pendant toutes les réunions du Dialogue informel sur les plastiques. Dans la section 1 du présent rapport, plusieurs de ces interventions ont déjà été exposées. À la réunion de mars 2021 du Dialogue informel sur les plastiques (INF/TE/IDP/RD/2), le Secrétariat de l'OMC a donné un aperçu des mesures commerciales destinées à remédier à la pollution plastique notifiées à l'OMC depuis 2009 (telles qu'elles figurent dans la base de données sur l'environnement de l'OMC – BDE<sup>63</sup>). L'analyse a porté sur un ensemble de 129 mesures sur la période (entre 2009 et 2019), dont la majorité avaient été notifiées au cours des dernières années, et depuis 2016, 20 mesures étaient notifiées par an en moyenne (graphique 7). De même, le nombre moyen de références faites chaque année aux mesures liées aux matières plastiques dans les examens de politique commerciale avait presque quadruplé entre la période 2009-2013 (environ 3) et la période 2014-2019 (environ 11).

<sup>63</sup> La BDE peut être consultée à l'adresse suivante: [www.wto.org/edb](http://www.wto.org/edb).

**Graphique 7 – Mesures liées à la pollution plastique notifiées à l'OMC, par année**

77. Les mesures liées aux matières plastiques figurant dans la BDE ont été notifiées par 48 Membres de l'OMC, représentant l'ensemble des régions géographiques et des niveaux de développement, et au titre de différents Accords de l'OMC. De fait, les Membres de l'OMC qui sont des pays en développement et des PMA ont notifié 80% de l'ensemble des mesures liées à la pollution plastique recensées, en indiquant clairement qu'ils considèrent le commerce et les politiques commerciales comme un élément important de l'approche qu'ils suivent pour prendre en charge ce problème. Pour ce qui est de la représentation régionale, la plupart des mesures ont été notifiées par des Membres en Asie (46), suivis par l'Afrique (28), le Moyen-Orient (22) et l'Europe (17).

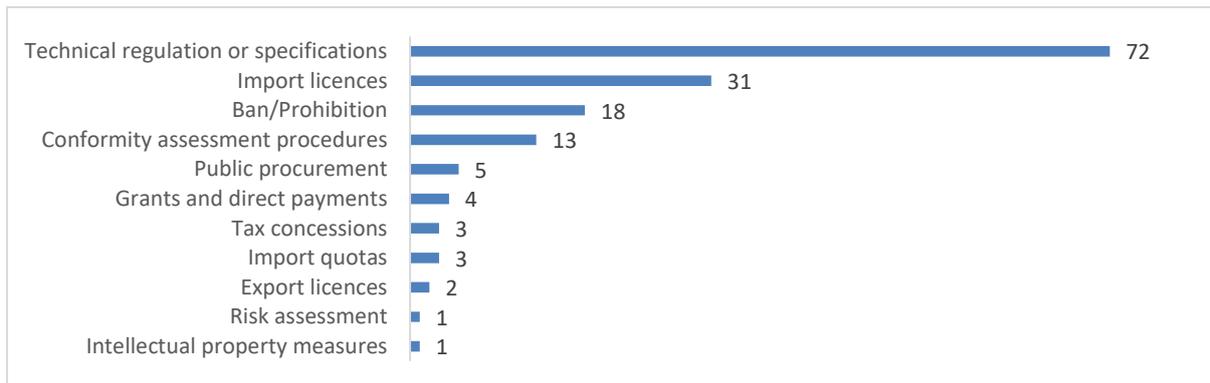
**Graphique 8 – Mesures liées à la pollution plastique notifiées à l'OMC (2009-2019), par région**

78. Toutes les mesures notifiées recensées visaient à remédier à la difficulté de la pollution plastique, mais souvent en soulignant des objectifs environnementaux connexes, comme l'efficacité et la conservation des ressources, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, la gestion des substances chimiques et dangereuses ou l'atténuation des effets du changement climatique (voir le tableau 5). En outre, elles concernaient différents secteurs de l'économie, principalement le secteur manufacturier, mais aussi le secteur des produits chimiques et les secteurs agricole et forestier. La grande variété des objectifs environnementaux traités et les secteurs économiques concernés par ces mesures commerciales notifiées témoignent de la complexité et de l'ampleur du défi qu'est la prise en charge de la pollution plastique. En outre, ils révèlent les différentes façons dont les politiques commerciales recourent d'autres politiques en vue de remédier à la pollution plastique.

**Tableau 5 – 11 objectifs liés à l'environnement les plus souvent recensés dans les mesures relatives à la pollution plastique notifiées (2009-2019)<sup>64</sup>**

Objectif environnemental	Nombre total de mesures
Gestion et recyclage des déchets	98
Gestion des substances chimiques, toxiques et dangereuses	39
Mise en œuvre et respect des obligations au titre des AEM	17
Protection de la couche d'ozone	14
Biodiversité et écosystème	12
Consommation respectueuse de l'environnement	12
Protection des animaux	9
Préservation des végétaux	7
Production durable et respectueuse de l'environnement	7
Gestion et préservation de l'eau	7
Promotion des biens et services environnementaux	6

79. Les notifications concernaient un vaste ensemble de mesures, de l'interdiction des sacs en plastique<sup>65</sup>, pailles<sup>66</sup> et cotons-tiges<sup>67</sup> non biodégradables aux licences d'importation et aux contingents sur les déchets plastiques<sup>68</sup> en passant par les allègements fiscaux<sup>69</sup>, les préférences accordées dans le cadre de marchés publics<sup>70</sup> et les matières plastiques recyclées et les matières de remplacement (graphique 9). Cependant, la majorité des mesures recensées étaient de nature réglementaire, par exemple des règlements ou spécifications techniques (72) et des procédures d'évaluation de la conformité (13), notifiées au titre de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) et de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).

**Graphique 9 – Mesures liées à la pollution plastique notifiées à l'OMC (2009-2019), par type<sup>71</sup>**

80. Ces deux accords exigent que, sauf en cas d'urgence, les mesures soient notifiées sous forme de projet afin de donner la possibilité de diffuser rapidement des renseignements, de tenir des discussions préliminaires, d'apprendre auprès des pairs et de partager les meilleures pratiques. D'après une analyse, 83% de ces mesures avaient été notifiées aux Comités OTC et SPS en tant que projets de mesures. La plupart des mesures notifiées à ces comités (près de 80%) étaient appliquées à la partie en aval de la chaîne de valeur, qui comprenait les matériaux d'emballage (30 mesures) – en particulier les sacs en plastique à usage unique –, les déchets plastiques (34)

<sup>64</sup> Chaque mesure notifiée est susceptible de contenir (et souvent contient) plus d'un objectif environnemental. Par conséquent, le nombre total d'objectifs environnementaux identifiés dépasse le nombre total de mesures.

<sup>65</sup> Voir, par exemple, G/MA/QR/N/URY/3 (Uruguay).

<sup>66</sup> Voir, par exemple, G/TBT/N/SYC/4 (Seychelles).

<sup>67</sup> Voir, par exemple, G/TBT/N/ITA/33 (Italie).

<sup>68</sup> Voir, par exemple, G/LIC/N/3/IND/17 (Inde).

<sup>69</sup> Voir, par exemple, G/SCM/N/192/PAN (Panama).

<sup>70</sup> Voir, par exemple, GPA/37/ADD.10 (Japon).

<sup>71</sup> Chaque mesure notifiée peut contenir plus d'un type d'instrument commercial. Par conséquent, le nombre de types d'instruments commerciaux identifiés dépasse le nombre total de mesures.

et le recyclage (33). Les mesures restantes (20%) visaient les plastiques sous forme primaire (7 mesures), les intrants en matières plastiques (12) et les produits finis (8).

81. Compte tenu de l'utilité des renseignements contenus dans ces notifications, la communication volontaire et anticipée de tout type de mesures, sous forme de projet, pouvait favoriser la poursuite d'un débat constructif et du partage de données d'expérience.

### 3.3 Coopération internationale

82. La section 2 a déjà fourni un inventaire des efforts internationaux actuels compte tenu de la contribution de plusieurs parties prenantes différentes qui ont pris part aux débats. Plusieurs Membres participants ont fait observer pendant le Dialogue informel sur les plastiques qu'il importait de collaborer avec des parties prenantes extérieures pour mieux comprendre la façon dont la coopération commerciale, dans les règles et mécanismes de l'OMC, pourrait contribuer de manière constructive aux efforts dans d'autres instances.<sup>72</sup> En outre, ils ont relevé l'utilité d'un partage de renseignements renforcé, anticipé et volontaire concernant les politiques nationales pour accroître la transparence et la coopération internationale.<sup>73</sup> Par ailleurs, plusieurs délégations ont souligné qu'il serait essentiel de faire l'inventaire des mesures internationales et des initiatives de coopération avec les institutions internationales et de mettre l'accent sur les capacités fondamentales de l'OMC pour éviter tout chevauchement et garantir que toute discussion commerciale ajouterait de la valeur aux efforts actuellement menés aux niveaux national, régional et international pour lutter contre la pollution plastique.<sup>74</sup> L'importance de collaborer avec le secteur privé a aussi été soulignée par certains participants pendant les réunions du Dialogue informel sur les plastiques.<sup>75</sup>

### 3.4 Approches collectives.

83. Des approches collectives ont été évoquées par des délégations et des parties prenantes comme des pistes éventuellement utiles pour faire face à la pollution plastique. Par exemple, une conseillère principale du Ministère norvégien du climat et de l'environnement, a présenté une étude sur le rôle des instruments régionaux pour renforcer la coopération concernant la pollution marine par les plastiques.<sup>76</sup>
84. L'étude examinait les instruments régionaux de lutte contre les déchets plastiques marins, dont les conventions et plans d'action sur les mers régionales, les activités concernant les grands écosystèmes marins, les organisations économiques régionales et les organismes régionaux de pêche, et une étude de cas sur la Méditerranée. L'étude concluait qu'il y avait un rôle important à jouer au niveau régional pour lutter contre les déchets plastiques marins, bien que le niveau des mesures de mise en œuvre contre la pollution plastique varie beaucoup entre les différentes régions. L'étude comportait des recommandations, y compris, entre autres choses: i) mettre en place ou élargir des activités dans le cadre des conventions sur les mers régionales et des organisations économiques régionales existantes; ii) promouvoir l'élaboration de stratégies de réponse et de plans d'action régionaux et y contribuer; iii) promouvoir les engagements régionaux en vue d'interdire et de prendre en charge les plastiques à usage unique, le polystyrène et les emballages en plastique; iv) introduire des seuils et des objectifs régionaux; et v) soutenir le maintien et le développement des plates-formes régionales de coordination et de coopération existantes.
85. Le rapport constatait en outre qu'un nouvel accord mondial apporterait des avantages à la fois descendants et ascendants pour lutter contre les déchets plastiques en milieu marin dans l'environnement. La Norvège a salué la contribution apportée au niveau régional, qui était un pas en avant vers l'élaboration du nouvel accord mondial sous les auspices de l'UNEA. Les

<sup>72</sup> Voir INF/TE/IDP/R/1.

<sup>73</sup> INF/TE/IDP/R/1, compte rendu de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.3.

<sup>74</sup> INF/TE/IDP/R/1, compte rendu de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.4.

<sup>75</sup> INF/TE/IDP/R/1, compte rendu de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.5.

<sup>76</sup> INF/TE/IDP/RD/6, le 22 juin 2021, Mme Ingeborg Mork-Knutsen, conseillère principale du Ministère norvégien du climat et de l'environnement, a fait une présentation sur le rôle des instruments régionaux pour renforcer la coopération concernant la pollution marine par les matières plastiques. L'étude de l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS) intitulée "Stronger Together – The role of regional instruments in strengthening global governance of marine plastic pollution" est disponible à l'adresse suivante: [https://publications.iass-potsdam.de/rest/items/item\\_6000714\\_5/component/file\\_6000717/content](https://publications.iass-potsdam.de/rest/items/item_6000714_5/component/file_6000717/content).

instruments régionaux existants étaient bien adaptés au transfert d'objectifs et de normes mondiaux dans des accords, feuilles de routes ou plans d'action régionaux. En ce sens, le niveau régional pourrait compléter et renforcer un nouvel accord mondial sur la pollution plastique marine.

86. L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) a mentionné deux séries de discussions commerciales à venir qui présentaient un intérêt dans la lutte contre la pollution plastique dans la région. La première, tenue en août 2021, intitulée "Creative Industries and Information and Communication Technologies" (Industries créatives et technologies de l'information et de la communication), verrait la participation de petites et moyennes entreprises (PME) de 13 pays d'Amérique latine et porterait sur les produits de substitution des plastiques, tels que les feuilles de bananier, les emballages biodégradables et d'autres produits de remplacement.<sup>77</sup> Une série plus vaste de discussions commerciales prévue pour décembre mettrait notamment l'accent sur les chaînes de valeur des fibres végétales et animales. L'objectif était d'aider les PME de ces secteurs à atteindre les marchés et à réaliser des économies d'échelle. Enfin, la Feuille de route de l'APEC relative aux déchets marins, adoptée sous la présidence chilienne en 2019, et le Programme du Commonwealth sur les déchets, dirigé par le Royaume-Uni par l'intermédiaire du Centre for Environment Fisheries and Aquaculture Science, ont aussi été mentionnés comme des approches coopératives régionales.<sup>78</sup>

### 3.5 Cohérence des politiques

87. Des chercheuses de la Massey University et de l'Université de Newcastle ont présenté leur étude, intitulée "Plastic pollution prevention in Pacific Island Countries: gap analysis of current legislation, policies and plans".<sup>79</sup> Il est ressorti de l'analyse des lacunes des politiques que, dans tous les documents d'orientation étudiés, il n'était fait explicitement référence qu'une seule fois à la prévention des microplastiques. Il n'y avait pratiquement aucune réglementation concernant les plastiques vierges à base de combustibles fossiles. Enfin, il n'y avait pratiquement aucune restriction sur les marchés empêchant une gamme plus large de plastiques posant problème de circuler dans l'économie.

### Graphique 10 – Extrait de l'analyse des lacunes des économies des îles du Pacifique en matière de prévention des déchets

Le vert renvoie à une mention explicite du thème dans le document; le jaune indique que le document inclut le thème partiellement ou l'induit; et le rouge indique que ce thème ne fait pas partie du document

Country	Legislation	Trade in non-hazardous, recyclable and reusable plastics	National reduction targets	Virgin plastic use	Market Restrictions	Promotion of traditional solutions
Fiji	Environment Management Act 2005 and Regulations, Environment Management (Budget Amendment) Act 2019					
	Litter Act 2008 and Litter (Amendment) Act (2010)					
	Public Health Act 1996 including Public Health Regulations 1997 (as at 1 August 2016) [94A 198] and Public Health and Sanitary Services Regulations 1941					
	Climate Change Bill 2019					
	Republic of Fiji Climate Change Policy 2012					
Kiribati	Fiji National Solid Waste Management Strategy 2011-2014					
	Environment (Amendment) Act 2007					
	Special Fund (Waste Materials Recovery) Act 2004					
	Kiribati Solid Waste Management Plan (KSWMMP) 2007					
	Kiribati 20-year Vision 2016-2036 or KV20					
Marshall Islands	Kiribati Development Plan 2016-19					
	Customs Act 2019					
	Styrofoam cups and plates, and plastic products prohibition, and container deposit Act 2016					
	Styrofoam Cups and Plates, and Plastic Products Prohibition Container Deposit (Amendment) Act, 2018 (2018-0054)					
	National Environment Management Strategy 2017-2022					
Palau	Kwajalein Atoll Local Government Solid Waste Management Plan 2019-2028					
	National Code Title 74: Environmental Protection					
	The Recycling Act 2006 (including 2009 Amendments)					
	Plastic Bag Use Reduction Act 2017					
	Zero Disposable Plastic Policy Executive Order No. 417					
Papua New Guinea	The National Solid Waste Management Strategy: the roadmap towards a clean and safe Palau 2017-2026					
	Environmental Contaminants Act 1978					
	Environment Act 2000					
	Public Health Act 1973					
	STAR					

Source: reproduit à partir de EIA, "Plastic pollution prevention in Pacific Island Countries: gap analysis of current legislation, policies and plans", pages 36 et 37.

<sup>77</sup> Voir INF/TE/IDP/R/2, compte rendu de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphe 3.11.

<sup>78</sup> Voir INF/TE/IDP/R/2, compte rendu de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphes 3.1 et 11.

<sup>79</sup> INF/TE/IDP/RD/3, présentation de Mme Trisia Farrelly, Massey University Political Ecology Research Centre (PERC), Nouvelle-Zélande, 17 juin 2021. L'étude est disponible à l'adresse suivante: <https://mro.massey.ac.nz/handle/10179/15818>.

88. Selon les auteurs, le droit relatif aux droits humains fait obligation aux pouvoirs publics et aux industries d'assumer la responsabilité de l'ensemble du cycle de vie des plastiques y compris la production, la fabrication et la sécurité de la gestion de la fin de vie. Toutefois, les économies des îles du Pacifique n'ont pas le pouvoir politique et économique de contraindre les entreprises à rechercher et à obtenir le permis social d'exploiter des technologies de gestion de la fin de vie. Par conséquent, les cadres de politique nationaux étaient dans l'incapacité de transposer et d'intégrer entièrement et fidèlement dans le droit interne les obligations internationales en matière de droits humains liées à la pollution plastique en raison de contraintes en matière de ressources et de capacités, et parce que la principale source du problème ne résidait pas dans la région. Pour cette raison, les participants interrogés dans le cadre de l'étude étaient très largement favorables à la conclusion d'un traité mondial, car cela pousserait à définir une position régionale commune qui aiderait à résoudre les problèmes liés aux frontières, à favoriser une responsabilité élargie pour les producteurs et à obliger les producteurs et les fabricants de plastiques à concevoir des produits sûrs qui empêchent la pollution plastique à la source.
89. L'Union européenne a présenté son expérience en matière de transition vers un secteur du plastique circulaire.<sup>80</sup> Le plan de transition consistait en plusieurs politiques, dont la stratégie de 2019 sur les plastiques et la directive sur les plastiques à usage unique, qui visaient à s'attaquer à la source d'environ 70% des déchets marins sur le littoral de l'Union européenne. La plupart des plastiques à usage unique trouvés sur les plages d'Europe étaient des bouteilles de boissons, des gobelets, des mégots de cigarettes, des sacs et des contenants de produits alimentaires. Certains de ces plastiques avaient été totalement interdits, tels que les pailles et les couverts, tandis que d'autres mesures étaient en place pour les produits pour lesquels il n'existait pas de solutions de remplacement durables claires (par exemple des exigences en matière d'étiquetage pour l'information des consommateurs). En outre, l'UE s'est fixée pour cible de recycler 55% des emballages en plastique d'ici à 2030.
90. Le Plan d'action de l'UE en faveur de l'économie circulaire publié en mars 2020 contenait 35 actions tout au long du cycle de vie des produits qui étaient également pertinentes pour les plastiques et les produits en plastique. Il visait à maintenir la valeur des matières plastiques dans l'économie circulaire, y compris en adoptant des prescriptions obligatoires relatives à la teneur en matériaux recyclés et des mesures de réduction des déchets, en remédiant à la présence de microplastiques dans l'environnement et en publiant un cadre d'action sur les plastiques biologiques, compostables et biodégradables. Enfin, l'UE avait aussi mis en place une stratégie zéro pollution, qui prévoyait d'autres politiques et réformes possibles telles que des restrictions à l'exportation de plastiques posant problème, des incitations budgétaires de l'UE visant à accroître les taux de recyclage nationaux et la promotion d'un marché de l'UE performant pour les matières premières secondaires. L'UE avait à cœur la conclusion d'un accord mondial sur les plastiques, car ce problème devait être traité à l'échelle mondiale.
91. Le WEF a présenté les résultats de son projet relatif au commerce et à la pollution plastique au Ghana par l'intermédiaire du GPAP.<sup>81</sup> L'étude, intitulée "Trade and the Circular Economy: A deep dive into plastics action in Ghana"<sup>82</sup>, était le résultat d'un projet du GPAP sur le terrain, qui portait sur les défis et les possibilités liés à l'utilisation du commerce et de la politique commerciale pour permettre la création d'une économie des plastiques plus circulaire et plus durable au Ghana. Elle indiquait que 70% des plastiques utilisés au Ghana étaient des plastiques à usage unique destinés à l'emballage. De plus, 100% des plastiques utilisés pour l'emballage dans le pays étaient des plastiques vierges.
92. Les chercheurs ont suggéré que, en s'appuyant sur des mesures internes importantes, le Ghana pourrait utiliser la politique commerciale stratégiquement en adaptant les lignes tarifaires nationales et en modernisant les procédures de dédouanement à la frontière pour empêcher les déchets plastiques dangereux et difficiles à recycler d'entrer sur le territoire. On dénombrait parmi leurs autres recommandations: renforcer le contrôle des échanges et la mise en œuvre de l'amendement à la Convention de Bâle concernant les déchets plastiques; identifier les

---

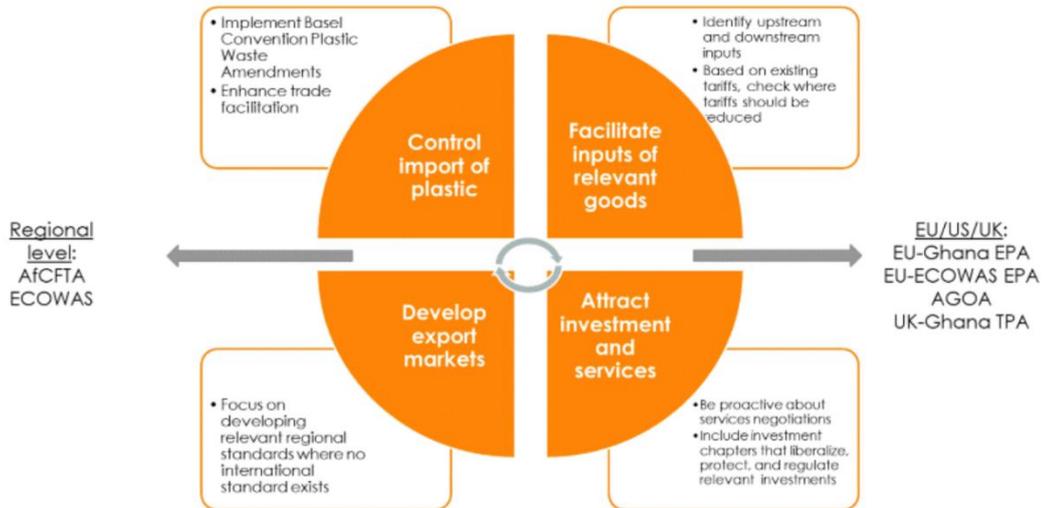
<sup>80</sup> INF/TE/IDP/RD/5, Expérience de l'Union européenne en matière de transition vers un secteur du plastique circulaire, 22 juin 2021.

<sup>81</sup> INF/TE/IDP/RD/4, Trade and the Circular Economy: A deep dive into plastics action in Ghana – présentation par le WEF, 18 juin 2021.

<sup>82</sup> L'article peut être consulté à l'adresse suivante: <https://globalplasticaction.org/blog/trade-and-the-circular-economy-a-deep-dive-into-plastics-action-in-ghana/>.

intrants pertinents en amont et en aval et faciliter le commerce sûr de ces intrants; attirer des investissements et des services clés grâce à des négociations proactives sur les services; mobiliser des plates-formes régionales pour élaborer des normes régionales sur les notes en matière de recyclage des plastiques; et assurer une coopération interministérielle. Enfin, des négociations commerciales peuvent être employées pour créer des marchés d'exportation pour les produits de remplacement des matières plastiques et chercher un appui pour respecter de nouvelles normes relatives à la suppression des déchets plastiques. L'heure venue, le Ghana souhaitera peut-être envisager de devenir une plate-forme régionale de recyclage des déchets plastiques. À cette fin, il conviendra de tenir compte de considérations commerciales.

**Graphique 11 – Matrice de suggestion de politique commerciale issue du projet**



Source: INF/TE/IDP/RD/4

### 3.6 Besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique

93. Pendant l'ensemble des discussions du Dialogue informel sur les plastiques, plusieurs Membres de l'OMC et parties prenantes ont souligné l'importance du renforcement des capacités et de l'assistance technique, en particulier aux PEID, aux Membres en développement vulnérables et aux PMA. Par exemple, la Jamaïque a fait observer que la coopération internationale et l'aide aux Membres en développement étaient importantes pour stimuler les possibilités de commerce et d'investissement sur les nouveaux marchés des produits de substitution et des plastiques de remplacement.<sup>83</sup> La Barbade a insisté sur l'importance d'une classification correcte des produits, de l'identification et des définitions réglementaires et sur la nécessité d'aider les Membres en développement et de contribuer à renforcer leurs capacités dans le domaine, en particulier pour les PEID.<sup>84</sup> L'Équateur a souligné qu'il était indispensable d'allier les aspects techniques à la coopération et au renforcement des capacités.<sup>85</sup> Le Tchad, au nom du Groupe des PMA, a souligné qu'il fallait appuyer les PMA pour parvenir à une économie circulaire, y compris le transfert de technologie.<sup>86</sup> Plusieurs délégations ont fait observer que compte tenu des contraintes pesant sur les Membres en développement pour ce qui est de veiller à la transparence, des approches d'incitation positives, plutôt que punitives, devaient être adoptées.<sup>87</sup> D'autres délégations telles que l'Australie, le Canada, la Chine, les Fidji, le Niger, la République centrafricaine, le Royaume-Uni et la Suisse ont également mis en avant l'importance des capacités et de l'assistance technique.

<sup>83</sup> INF/TE/IDP/R/2, compte rendu de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphe 3.5.

<sup>84</sup> INF/TE/IDP/R/1, compte rendu de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.3.

<sup>85</sup> INF/TE/IDP/R/1, compte rendu de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.3.

<sup>86</sup> INF/TE/IDP/R/2, compte rendu de la réunion tenue le 21 juin 2021, paragraphe 3.2.

<sup>87</sup> INF/TE/IDP/R/1, compte rendu de la réunion tenue le 29 mars 2021, paragraphe 3.3.

94. Du côté des parties prenantes, les chercheuses la Massey University et de l'Université de Newcastle ont fait observer que leur étude<sup>88</sup> avait conclu que même avec les cadres législatifs et politiques nationaux les plus solides qui soient en matière de prévention de la pollution plastique, les pays insulaires auraient besoin d'un soutien important de la communauté internationale pour combler la lacune du cadre de politique nécessaire. Cet état de fait est principalement causé par les flux transfrontières de plastiques. Comme indiqué à la section 2 plus haut, plusieurs institutions internationales et parties prenantes faisaient porter leurs efforts, ou certains d'entre eux, sur la réponse aux besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, y compris, entre autres, le PWP des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, le Graduate Institute, le programme Fabrication durable et pollution environnementale de la CNUCED, le PNU, l'OMD, le GPAP du WEF et l'IISD.

#### 4 ÉTAT D'AVANCEMENT DU DIALOGUE INFORMEL

95. Le 24 mars 2021, les coauteurs du Dialogue informel sur les plastiques ont distribué une "Proposition de feuille de route et de résultat potentiel pour la douzième Conférence ministérielle (2021-2023)" (INF/TE/IDP/W/2 – voir annexe III) qui comprenait les éléments suivants, qui devraient être inclus dans une potentielle déclaration ministérielle à la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12).

- faire le bilan des discussions sur les six aspects de l'initiative depuis 2019, en particulier en 2021;
- souligner l'importance du sujet et exprimer la volonté politique des coauteurs;
- identifier les prochaines étapes et charger les fonctionnaires de poursuivre les travaux;
- promouvoir les travaux connexes par l'intermédiaire des coordonnateurs et s'efforcer d'obtenir des résultats concrets à la treizième Conférence ministérielle.

96. En outre, la proposition contenait une feuille de route pour les discussions au Dialogue informel sur les plastiques qui renforce ce résultat. Pendant toutes les réunions du Dialogue informel sur les plastiques, nombre de délégations – y compris non-coauteurs – ont fait part de leurs vues et de leurs idées sur le contenu possible d'un tel résultat ainsi que sur les travaux du Dialogue après la CM12. En général, un appel pressant a été lancé pour qu'une déclaration soit publiée, y compris un potentiel plan de travail. Nombre des participants ont affirmé avec insistance qu'il importait de délimiter clairement la pertinence spécifique du commerce, des politiques commerciales et de l'OMC pour appuyer les efforts actuels et futurs destinés à lutter contre la pollution plastique, y compris dans le cadre de l'UNEA, tout en évitant le double emploi et en mettant l'accent sur les capacités fondamentales de l'OMC. Par ailleurs, d'autres ont ajouté qu'il importait de faire en sorte qu'une part importante des Membres de l'OMC appuient la déclaration.

97. De nombreux participants ont fait observer la complémentarité et les synergies entre le Dialogue informel sur les plastiques et les Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale, en relevant que le Dialogue s'inscrivait dans le programme plus large de l'OMC destiné à appuyer une économie mondiale plus durable sur le plan environnemental et pouvait démontrer la capacité de l'OMC de contribuer favorablement aux objectifs relatifs au climat et à l'environnement. De surcroît, d'autres ont signalé l'importance et la valeur de la contribution des parties prenantes et du secteur privé au dialogue. Enfin, le respect des règles et principes de l'OMC dans le cadre de la lutte contre la pollution plastique dans le cadre de mesures commerciales a aussi été mis en lumière.

98. Les parties prenantes ont aussi accueilli avec une grande satisfaction le Dialogue informel sur les plastiques et un potentiel résultat à la CM12, et ont souvent fait référence au soutien mutuel et à la complémentarité avec d'autres efforts internationaux en vue de faire face à la pollution plastique. Des suggestions spécifiques sur de futurs domaines d'intérêt et possibilités de mesure commerciale à l'appui des efforts déployés pour faire face à la pollution plastique comprenaient, entre autres:

---

<sup>88</sup> INF/TE/IDP/RD/3, présentation de Mme Trisia Farrelly, Massey University Political Ecology Research Centre (PERC), Nouvelle-Zélande, 17 juin 2021. L'étude est disponible à l'adresse suivante: <https://mro.massey.ac.nz/handle/10179/15818>

*Recherche et analyse*

- recenser les liens entre les chaînes d'approvisionnement, les stratégies relatives à l'économie circulaire concernant les matières plastiques sur les marchés clés et les politiques commerciales;
- comprendre l'éventail des mesures commerciales nationales adoptées pour faire face à la pollution plastique;
- analyser l'incidence des mesures commerciales sur les flux commerciaux de matières plastiques et de produits de substitution;
- revoir les définitions du terme "déchet", car les matières recyclables deviennent de plus en plus souvent des marchandises commercialisées.

*Transparence*

- promouvoir la transparence, le contrôle et le partage de renseignements sur les tendances relatives au commerce et aux chaînes d'approvisionnement des plastiques;
- une transparence accrue sur les subventions relatives aux plastiques (par exemple sur les combustibles fossiles à partir desquels les plastiques sont produits et sur la production des plastiques).

*Options de politiques*

- accroître la cohérence entre les cadres de politique commerciale et les politiques nationales en vue de réduire la pollution plastique;
- privilégier et mettre en œuvre d'urgence des mesures en amont;
- harmoniser et améliorer les mesures de normalisation pour prévenir la pollution plastique, en ce qui concerne par exemple la conception des produits, l'étiquetage et les systèmes de certification, entre autres choses;
- restreindre le commerce des plastiques et des déchets posant problème et réduire la taille du marché de ces matières;
- promouvoir le commerce des produits de substitution des plastiques et des plastiques recyclés;
- éliminer les obstacles commerciaux aux marchandises et aux services liés au recyclage et à la gestion des déchets;
- adopter une approche globale des subventions aux combustibles fossiles pour les plastiques vierges;
- veiller à ce que les plastiques à usage unique et les plastiques nocifs visés par des interdictions ou des restrictions au niveau national ne soient pas exportés à l'étranger;
- réduire ou éliminer les obstacles tarifaires et commerciaux aux produits de substitution non plastiques et aux technologies de gestion des déchets respectueuses de l'environnement et faciliter le commerce des plastiques recyclés et recyclables;
- annoncer des engagements concrets en vue de réduire le commerce non nécessaire des plastiques à usage unique et les emballages en plastique excessifs;
- adopter des mesures qui reposent sur des données scientifiques solides, sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, qui se rattachent aux mesures existantes pertinentes régionales, nationales et locales;
- explorer les prescriptions minimales concernant l'empreinte carbone ou des normes de qualité pour les matières premières secondaires qui bénéficieraient de conditions commerciales préférentielles par rapport aux expéditions de déchets.

*Coopération internationale et approches collectives*

- continuer d'étudier des efforts de coopération en matière de politique commerciale pour accroître leur efficacité (par exemple, les efforts régionaux);
- réviser, renforcer et coordonner le cadre commercial existant et établir un nouveau cadre juridiquement contraignant;
- renforcer la coopération régionale et internationale pour éviter le détournement des plastiques et des déchets posant problème vers des marchés voisins;
- renforcer les cadres de coordination qui promeuvent la collaboration entre les instruments existants;
- appuyer les initiatives porteuses telles que la mise à jour des codes du SH et la facilitation des échanges de matières de remplacement (y compris les biens et services fondés sur la nature et les matières qui ont un deuxième cycle de vie) qui réduisent la dépendance aux plastiques à usage unique;
- donner des orientations et assurer un leadership à la Conférence ministérielle de l'OMC en indiquant quelles priorités donner aux travaux menés dans d'autres organismes

internationaux pour favoriser un commerce des plastiques plus écologiquement durable, y compris, entre autres, l'élaboration de normes et d'étiquetages internationaux pour les plastiques et d'une classification commerciale visant à promouvoir un commerce des plastiques plus écologiquement durable.

*Assistance technique et renforcement des capacités*

- identifier les difficultés rencontrées par les Membres s'agissant de la mise en œuvre des obligations liées au commerce contractées au titre d'AME qui visaient les matières plastiques;
- améliorer les procédures de consentement préalable donné en connaissance de cause pour lutter contre le commerce illégal et les déchets superflus;
- adopter un mandat en matière d'Aide pour le commerce visant à aider les Membres en développement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques commerciales liées à la pollution plastique.

*Futurs travaux du Dialogue informel sur les plastiques*

- rester ouvert aux conseils des spécialistes extérieurs et des représentants des groupes de parties prenantes;
- utiliser le Dialogue informel sur les plastiques pour lancer des discussions entre les ministères chargés du commerce, de l'environnement et des douanes sur le rôle des mesures commerciales à l'appui des efforts nationaux, y compris examiner les processus entre les ministères chargés du commerce et de l'environnement;
- articuler les discussions du Dialogue informel sur les plastiques autour de la notion de préservation de la valeur, de façon à maintenir les matières plastiques dans l'économie et hors de l'environnement;
- créer une page Web accessible au public sur le site de l'OMC concernant les travaux du Dialogue informel sur les plastiques.

99. Les Coordonnateurs de l'initiative sont actuellement l'Australie, la Barbade, la Chine, l'Équateur, les Fidji et le Maroc. Les 18 Membres de l'OMC qui sont pour l'heure coauteurs du dialogue informel sont l'Australie, la Barbade, Cabo Verde, le Canada, la Chine, le Costa Rica, l'Équateur, les Fidji, la Gambie, la Jamaïque, le Kazakhstan, le Maroc, la Nouvelle-Zélande, la République centrafricaine, le Royaume-Uni, la Russie, la Suisse et la Thaïlande.

---

**ANNEXE I – COMMUNICATION INITIALE RÉVISÉE DES COAUTEURS DU DIALOGUE  
INFORMEL SUR LES PLASTIQUES – WT/CTE/W/250/REV.1, 26 JUILLET 2021**

**DIALOGUE INFORMEL DE L'OMC SUR LA POLLUTION PLASTIQUE  
ET LE COMMERCE DES MATIÈRES PLASTIQUES  
ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE**

*Communication présentée par l'Australie, la Barbade, Cabo Verde, le Canada, la Chine,  
le Costa Rica, l'Équateur, les Fidji, la Gambie, la Jamaïque, le Kazakhstan,  
le Maroc, la Nouvelle-Zélande, la République centrafricaine,  
le Royaume-Uni, la Suisse et la Thaïlande*

*Révision*

---

1. La hausse du coût environnemental, sanitaire et économique de la pollution plastique est une préoccupation de plus en plus partagée par tous les pays et régions, grands et petits, développés et en développement. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'amplifier ces préoccupations car elle a mis en évidence la vulnérabilité du monde aux crises naturelles et a montré combien il était important de bâtir des économies plus résilientes et durables.
  2. Étant donné la nécessité croissante d'une action mondiale coordonnée – et reconnaissant l'importante dimension commerciale de ce défi –, nous, en tant que Membres intéressés, lançons un dialogue informel ouvert sur la pollution plastique et le commerce des matières plastiques écologiquement durable, auquel tous les Membres de l'OMC sont invités et encouragés à participer.
  3. Afin de compléter les processus internationaux existants dans d'autres enceintes – et d'éviter les chevauchements –, le dialogue informel examinera comment une meilleure coopération commerciale, dans le cadre des règles et mécanismes de l'OMC, pourrait contribuer aux efforts nationaux, régionaux et mondiaux visant à réduire la pollution par les matières plastiques et soutenir la transition vers une économie mondiale des matières plastiques plus circulaire et écologiquement durable. Parmi les sujets de discussion possibles figurent l'amélioration de la transparence, le suivi des tendances commerciales, la promotion des meilleures pratiques, le renforcement de la cohérence des politiques, la détermination de la portée des approches collectives, l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, et la coopération avec d'autres processus et initiatives internationaux.
  4. Nous pensons que le dialogue informel devrait être un élément clé de discussions plus larges menées à l'OMC pour promouvoir nos objectifs communs en matière de commerce et de durabilité environnementale.
-

**ANNEXE II – PROPOSITION DES COAUTEURS DU DIALOGUE INFORMEL  
SUR LES PLASTIQUES RELATIVE À UN EXERCICE DE TRANSPARENCE  
ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE – INF/TE/IDP/W/1,  
24 MARS 2021**

**PROPOSITION RELATIVE À UN EXERCICE DE TRANSPARENCE  
ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE**

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

La proposition ci-après, datée du 24 mars 2021, est distribuée à la demande des coauteurs du Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable: Australie, Barbade, Canada, Chine, Équateur, Fidji, Gambie, Jamaïque, Kazakhstan, Maroc, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse et Thaïlande.

---

## 1 INTRODUCTION ET RAISON D'ÊTRE

1.1. L'amélioration de la transparence pourrait jouer un rôle utile en aidant les Membres à mieux comprendre la nature du commerce des matières plastiques et l'incidence positive et négative des mesures liées au commerce existantes pour réduire la pollution par les matières plastiques et les déchets de matières plastiques, identifier les lacunes ou les limites des efforts actuels, étudier la possibilité d'adopter des approches plus efficaces et examiner les difficultés liées au commerce qui sont rencontrées par les Membres pour atteindre les objectifs de durabilité liés aux matières plastiques.

1.2. Faciliter la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement des obligations en matière de transparence prévues par les Accords de l'OMC est l'une des fonctions essentielles de l'OMC.<sup>89</sup> Les discussions menées récemment au sein du Comité du commerce et de l'environnement (CCE), ainsi que les efforts accrus aux niveaux national, régional et international, ont démontré qu'il était nécessaire d'accroître la disponibilité et la fiabilité des données et renseignements pertinents sur le commerce des matières plastiques et les politiques connexes.

1.3. D'autres efforts concertés aux niveaux régional et international sont déjà en place ou devraient être menés dans les mois et les années à venir en vue de remédier au défi croissant de la pollution par les matières plastiques et des déchets de matières plastiques. Il est primordial de décrire et comprendre plus clairement ces efforts pour déterminer comment la politique commerciale pourrait soutenir les initiatives nationales et internationales actuelles et futures, y compris des options concrètes en matière de politiques.

1.4. Un exercice ciblé de transparence et de coopération internationale serait une première mesure concrète et constructive que les Membres pourraient prendre dans le cadre du **Dialogue informel de l'OMC sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable**. Cet exercice permettrait de tirer parti des avantages comparatifs de l'OMC, de contribuer aux initiatives internationales existantes et de mieux renforcer les efforts faits aux niveaux mondial, régional et national pour lutter contre la pollution par les matières plastiques.

## 2 EXERCICE PROPOSÉ DE TRANSPARENCE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

2.1. L'objectif d'un exercice de transparence et de coopération internationale serait de dresser un "tableau" plus clair, plus détaillé et plus complet du commerce mondial des matières plastiques et des mesures de politique générale à ce sujet. Cela montrerait en outre les efforts actuels et les bonnes pratiques liés au commerce pour réduire la pollution par les matières plastiques et soutenir

---

<sup>89</sup> Article III de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce ("Accord sur l'OMC").

la transition vers un commerce des matières plastiques plus circulaire et écologiquement durable. Enfin, cela favoriserait également une coopération et une cohérence accrues des politiques – et éviterait les doubles emplois – en faisant participer activement les organisations internationales compétentes, y compris les secrétariats des accords environnementaux multilatéraux, et les parties prenantes non gouvernementales concernées, y compris le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires, à la collecte et à l'évaluation des données.

2.2. Le dialogue informel offre une plate-forme dédiée au partage de renseignements, à l'échange de bonnes pratiques et à la promotion d'un dialogue sur les politiques. Grâce à ce premier exercice concret, le dialogue informel contribuerait à établir une base factuelle solide permettant aux Membres de discuter des efforts actuels et des progrès futurs liés au commerce, notamment en établissant un rapport factuel à l'intention des Membres pour les aider à concevoir, avant la douzième Conférence ministérielle, d'éventuelles options de politiques. En fait, l'identification des dimensions liées au commerce du défi de la pollution par les matières plastiques – grâce à la transparence et à la coopération internationale – serait aussi une première étape pour étudier des actions plus proactives et collectives liées au commerce dans le futur.

2.3. En particulier, l'exercice de transparence et de coopération internationale pourrait viser à :

- améliorer, dans la mesure du possible, la disponibilité des données sur les courants d'échanges et la structure des échanges des matières plastiques vierges, recyclées et recyclables, des déchets de matières plastiques, et de solutions de rechange et de substituts pour les matières plastiques plus écologiquement durables;
  - partager des renseignements, des données, des connaissances techniques et de bonnes pratiques sur la réduction de la pollution par les matières plastiques et la transition vers une économie des matières plastiques plus durable et circulaire, et sur leurs aspects liés au commerce;
  - identifier les défis et les possibilités liés au commerce qui sont pertinents pour les efforts menés aux niveaux national, régional et mondial pour réduire la pollution par les matières plastiques et parvenir à un commerce des matières plastiques plus écologiquement durable et circulaire, y compris, mais sans s'y limiter, ceux qui sont liés à la classification des produits, à l'identification et aux définitions réglementaires, et au respect des prescriptions de résultats des produits en matières plastiques par l'harmonisation des normes;
  - élaborer des programmes bilatéraux et multilatéraux d'assistance technique et de renforcement des capacités pour aider les Membres de l'OMC à améliorer la transparence;
  - partager des renseignements sur les actions menées aux niveaux national, régional et mondial pour faire en sorte que le commerce et la politique commerciale soutiennent les objectifs internationaux de durabilité liés à la réduction de la pollution par les matières plastiques; et
  - contribuer à l'approfondissement des discussions relatives aux matières plastiques et au commerce dans le cadre du CCE, faire fond sur les mécanismes de transparence existants à l'OMC lorsque cela est nécessaire et chez les parties prenantes externes, et mettre en commun leurs renseignements et connaissances respectifs.
-

**ANNEXE III – PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE ET DE RÉSULTAT POTENTIEL  
POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE (2021-2023)  
PRÉSENTÉE PAR LES COAUTEURS DU DIALOGUE INFORMEL  
SUR LES PLASTIQUES – INF/TE/IDP/W/2, 24 MARS 2021**

**PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE ET DE RÉSULTAT POTENTIEL POUR  
LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE (2021-2023)**

La proposition ci-après, datée du 24 mars 2021, est distribuée à la demande des coauteurs du Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques et le commerce des matières plastiques écologiquement durable: Australie, Barbade, Canada, Chine, Équateur, Fidji, Gambie, Jamaïque, Kazakhstan, Maroc, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suisse et Thaïlande.

---

**1 IDÉES CONCERNANT UN RÉSULTAT POTENTIEL À LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**

1.1. Une déclaration ministérielle à la douzième Conférence ministérielle. Le contenu de la déclaration devrait inclure les éléments suivants:

- faire le bilan des discussions sur les six aspects de l'initiative depuis 2019, en particulier en 2021;
- souligner l'importance du sujet et exprimer la volonté politique des coauteurs;
- identifier les prochaines étapes et charger les fonctionnaires de poursuivre les travaux;
- promouvoir les travaux connexes par l'intermédiaire des coordonnateurs et s'efforcer d'obtenir des résultats concrets à la treizième Conférence ministérielle.

**2 FEUILLE DE ROUTE**

2.1. Les six coauteurs volontaires – Australie, Barbade, Chine, Équateur, Fidji et Maroc – joueront le rôle de coordonnateurs tout au long de l'année pour aider à faire avancer les travaux. Les autres coauteurs sont invités à se joindre à ces derniers et à servir de coordonnateurs à titre volontaire.

2.2. Tenue de trois dialogues informels prenant la forme d'activités parallèles du Comité du commerce et de l'environnement (CCE) ouvertes à tous les Membres de l'OMC en mars, juin et novembre, couvrant les six aspects de l'initiative. Entre ces dialogues informels, des réunions entre les coauteurs pourraient être tenues par les coordonnateurs.

- Le premier dialogue, le 29 mars, sera présidé et coordonné par le Maroc et se concentrera sur l'amélioration de la transparence (y compris le suivi des tendances commerciales), la coopération avec d'autres processus et efforts internationaux et le partage des meilleures pratiques.
  - Le dialogue de juin sera coprésidé et coordonné par la Barbade et l'Équateur et pourrait se concentrer sur le renforcement de la cohérence des politiques, l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique et la détermination de la portée des approches collectives.
  - Le dialogue de novembre pourrait être présidé et coordonné par l'Australie et se concentrer sur l'examen du projet de déclaration ministérielle et la mise en relation avec les Membres pour qu'ils approuvent la Déclaration ministérielle de la douzième Conférence ministérielle.
-